

LEFIL

BIMESTRIEL BELGE FRANCOPHONE D'AMNESTY INTERNATIONAL
FÉVRIER / MARS 2010

N°1

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL
Rue Berckmans 9,
1060 Bruxelles
Éditrice responsable : Christine Bika
Bureau de dépôt : Bruxelles X
N° agrégation : P901135

BELGIQUE-BELGIË

P.P. - P.B.

1/23456

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



**DES FEMMES
QUI DÉCIDENT
DE LEUR VIE**

...ET DÉFENDENT LES AUTRES

ÉDITO

Les plus observateurs d'entre vous auront remarqué qu'ils n'ont pas reçu le N°461 de *Libertés!*, le mensuel de la section belge francophone d'Amnesty International. Difficile, par contre, de ne pas constater qu'ils tiennent *Le fil* entre leurs mains.

Pourquoi ce changement ?

Quand quelqu'un se fait membre de notre association, il pense plus « Amnesty International » que « section belge ». Quand nous achetons une bougie, nous entendons soutenir une organisation mondiale de défense des droits humains, pas un groupe local ou une ASBL belge.

Amnesty International, c'est d'abord cela : un large mouvement de deux millions d'êtres humains apprécié par bien plus de monde encore pour son travail en faveur du respect des droits humains. L'essentiel, nous l'avons en commun avec les militants mongols, suédois, américains, togolais, des îles Féroé, argentins, tunisiens, israéliens, costaricains, japonais, australiens, suisses ou syriens. Nous sommes d'abord de cet élan-là, international, universel.

Désormais, un mois sur deux, vous recevrez la même revue qu'eux. C'est celle de la famille.

Il y aura bien chaque fois quelques pages spécifiques à la Belgique, notamment pour des annonces qui n'intéressent que nous, mais le message, c'est qu'Amnesty International passe avant la section belge. C'est une telle évidence qu'on se demande comment nous n'y avons pas songé plus tôt...

Se baser sur le travail de qualité qui existe au niveau international nous évitera de poursuivre l'édition de *Libertés!*, notre propre revue. Nous réaliserons des économies. Les ressources que vous mettez à notre disposition seront donc utilisées de manière plus efficace.

Ce qui compte, c'est l'impact de notre action sur le respect des droits humains.

Et pour cela, nous avons, encore et toujours, besoin de vous savoir à nos côtés.

Christine Bika, présidente du Conseil d'administration d'AIBF



© Amnesty International Publications 2010
www.amnesty.org
Index AI : NWS 21/001/2010 • ISSN : 1472-443X

AIBF et ÉFAI pour la version Belgique francophone
9, rue Berckmans • 1060 Bruxelles
Tel.: 02/538.81.77 • Compte: 001-0520520-94
www.amnesty.be
Imprimé par Remy Roto sur papier recyclé.

Tous droits de reproduction réservés.
Cette publication ne peut faire l'objet, en tout ou en partie, d'aucune forme de reproduction, d'archivage ou de transmission, quels que soient les moyens utilisés (électroniques, mécaniques, par photocopie, par enregistrement ou autres), sans l'accord préalable des éditeurs.

Photo de couverture : Deux femmes de la communauté rom de Miercurea Ciuc, Roumanie, mai 2009. Au cours d'un atelier organisé par Amnesty International, elles ont évoqué leur vie, leur vision de l'avenir, et les changements concrets qui sont nécessaires pour qu'elles puissent réaliser leurs espoirs. Ces Roms vivent dans des baraquements en tôle et des cabanes à proximité d'une station d'épuration, après avoir été expulsés en 2004 d'un bâtiment délabré du centre ville.
© Zsuzsanna Ardó

Sur cette page : Des militantes d'Amnesty International Pérou organisent à Lima une action contre la mortalité maternelle (octobre 2009).
Le taux de mortalité maternelle au Pérou est l'un des plus élevés d'Amérique latine. Nous demandons aux autorités péruviennes d'améliorer l'accès aux soins maternels pour toutes les femmes, en particulier les femmes indigènes des zones rurales vivant dans la pauvreté. © Enrique Castro Mendivil

SUIVEZ LE FIL

LE PIÈGE DU GENRE

Plus des deux tiers des personnes qui vivent dans la pauvreté sont des femmes. Cet article vous présentera des femmes qui cherchent à échapper à l'engrenage de la discrimination, de la violence et de la pauvreté et vous montrera que vous pouvez faire changer les choses.

PAGE 2.



Q&R

Martina Correia, dont le frère, Troy Davis, est dans le couloir de la mort aux États-Unis depuis plus de 20 ans, raconte son histoire en **PAGES 17-14.**

MEXIQUE. PROTÉGER LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

Les défenseurs des droits humains au Mexique sont persécutés par les autorités, mais aussi par des acteurs non étatiques. Découvrez en **PAGE 7** les risques auxquels ils s'exposent pour que justice soit faite et envoyez une **CARTE POSTALE** au ministre mexicain de l'Intérieur en exigeant que leur protection soit assurée.

IRAN: UNE LUTTE ACHARNÉE POUR LA JUSTICE

D'importantes manifestations ont suivi l'élection présidentielle en Iran, le 12 juin 2009. Les autorités iraniennes ont réagi en intensifiant les violations des droits humains : voir **PAGE 19**. Agissez pour défendre les droits humains en Iran en utilisant la **CARTE POSTALE** encartée dans cette édition du *Fil*.



EXIGEONS LA DIGNITÉ

Vous trouverez en **PAGES 12 et 13** les dernières informations sur la campagne d'Amnesty International pour aider les femmes et hommes qui vivent dans la pauvreté à faire entendre leur voix, ainsi que des messages de solidarité émanant de sympathisants et de personnes qui se battent sur le front de la pauvreté.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 24 AVRIL 2010

**INFOS &
INSCRIPTION
PAGE 8**



APPELS MONDIAUX LISEZ, DIFFUSEZ, AGISSEZ

VOIR L'ENCART



**GUANTÁNAMO
INTERPELLATION
SUR UNE PROMESSE
PAGE 24**

ET PUIS ENCORE ?

Apprenez comment les réfugiés et les migrants subissent les conséquences des carences de la police en Afrique du Sud en **PAGE 18**. Et agissez : une **CARTE POSTALE** vous permettra d'exiger qu'une enquête soit menée sur les défaillances de la police. Découvrez la responsabilité des entreprises dans l'Orissa, en Inde, et la répression des blogueurs du Bélarus (**PAGES 18 et 19**).

**AGENDA D'AMNESTY
INTERNATIONAL BELGIQUE
FRANCOPHONE**

PAGE 11

S LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ



EXIGEONS LA DIGNITÉ

EXIGEONS L



LE PIÈGE DU GENRE

PLUS DES DEUX TIERS DES PERSONNES QUI VIVENT DANS LA PAUVRETÉ SONT DES FEMMES. IL Y A PLUSIEURS CAUSES À CE FAIT, NOTAMMENT LA DISCRIMINATION, CELLE-LÀ MÊME QUI EST À L'ORIGINE DES VIOLENCES LIÉES AU GENRE. CES DEUX ÉLÉMENTS S'ALIMENTENT MUTUELLEMENT. LORS DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME 2010, LES FEMMES DU MONDE ENTIER DISENT : « ÇA SUFFIT ! »

Les femmes, parce qu'elles sont des femmes, souffrent davantage de la discrimination et de la violence. Il est très difficile pour celles qui vivent dans la pauvreté de jouir de leurs droits à la santé, à l'éducation, au logement et à l'alimentation, alors que l'exercice de ces droits les aiderait à échapper à cette pauvreté.

C'est cela, le piège du genre. Qu'il s'agisse de chercher des moyens de subsistance, de fonder une famille ou d'accéder à l'éducation, les femmes peuvent subir les résultats catastrophiques des interactions entre discrimination, violence, pauvreté et genre.

La discrimination est inscrite dans les lois ou dans les normes de la société. Les femmes sont moins bien payées que les hommes à travail égal, leur voix a plus de mal à se faire entendre, leur éducation n'est pas une priorité, leur santé n'est pas protégée. De plus, lorsqu'elles appartiennent à des groupes déjà marginalisés – peuples autochtones, migrants, basses castes ou populations pauvres – elles sont confrontées à des discriminations multiples.

TRAVAIL, VIOLENCE ET DISCRIMINATION

Les femmes ne gagnent que 10 % du revenu mondial alors qu'elles effectuent les deux tiers du travail total réalisé dans le monde. Bien qu'elles produisent 60 à 80 % des aliments dans les pays en développement, les femmes ne possèdent que 1 % des terres.

Beaucoup de femmes connaissent la discrimination et le harcèlement dans leur vie professionnelle, et les travailleuses migrantes sont particulièrement exposées à l'exploitation et à la violence. La pauvreté les pousse parfois à accepter

des emplois semi-légaux ou illégaux, souvent occupés majoritairement par des femmes, comme le service domestique, le travail dans des ateliers clandestins ou l'industrie du sexe. La violence physique, sexuelle ou psychologique contre les femmes entraîne des pertes de revenus et une baisse de la capacité de production des femmes. Elle appauvrit également leur famille, leur entourage et la société dans laquelle elles vivent.

ÉDUCATION, VIOLENCE ET DISCRIMINATION

Les trois quarts des adultes analphabètes dans le monde sont des femmes. Les fillettes sont de plus très nombreuses à abandonner l'école parce qu'elles y sont harcelées ou brimées, ou parce qu'elles ont peur d'y subir des violences. Le harcèlement sexuel à l'école est une réalité dans de nombreux pays du monde.

Une jeune fille enceinte à la suite d'un viol peut se voir exclure de l'école. L'éducation n'est pas seulement un droit en tant que tel : elle est aussi le moyen de jouir d'autres droits. Une personne qui n'a pu suivre des études en subira les conséquences toute sa vie : le manque d'instruction réduit ses possibilités d'indépendance financière, accroît la probabilité d'un mariage précoce – fréquemment accompagné d'un mal-être émotionnel et physique – et multiplie les risques de contracter le VIH ou de mourir en couches.

La pauvreté oblige les familles à faire des choix difficiles lorsqu'il s'agit de payer les frais de scolarité de leurs enfants. Souvent, les garçons sont prioritaires sur les filles en matière d'éducation car on voit en eux ceux qui subviendront plus tard aux besoins de la famille. Dans beaucoup de pays, les

filles doivent aider leur mère aux tâches domestiques jusqu'à ce qu'elles prennent un époux et deviennent mères à leur tour. Bien qu'il soit prouvé que les mères instruites ont des enfants en meilleure santé et plus instruits, l'éducation des femmes n'est généralement pas jugée aussi importante que celle des hommes.

Le mariage précoce est aussi une cause de non-scolarisation ou d'arrêt prématuré de la scolarité des filles. Malgré les lois qui interdisent ce type d'unions dans certains pays, de nombreuses fillettes dans le monde sont mariées sans leur consentement éclairé. Peu ou pas instruites, elles n'ont guère de chances d'acquiescer une indépendance économique, ce qui limite fortement leur possibilité de faire des choix concernant leur vie.

SANTÉ MATERNELLE, VIOLENCE ET DISCRIMINATION

Beaucoup de femmes vivant dans la pauvreté n'ont pas accès aux soins médicaux parce qu'elles ne peuvent pas déboursier la somme nécessaire pour le traitement ou payer les frais de transport pour se rendre dans les centres de soins. D'autres se heurtent à des obstacles parce qu'elles ne savent ni lire ni écrire, parce qu'elles ne parlent pas la langue officielle, ou parce qu'elles ne sont pas suffisamment informées. Et pourtant, les autorités de leur pays sont tenues, aux termes des lois et normes internationales, de prendre toutes les mesures que leurs ressources leur permettent afin de concrétiser le droit des femmes à la santé.

Le taux de mortalité maternelle reflète ces disparités : une femme meurt chaque minute de complications d'une grossesse ou d'un accouchement. La grande majorité d'entre elles –

BANGLADESH

Les femmes peuvent faire sortir de la pauvreté toute une population, comme l'a montré l'expérience des organismes bangladais de lutte contre la pauvreté. D'importantes ONG comme le Comité du Bangladesh pour le développement rural (BRAC) ou Proshika, un centre de développement humain, ainsi que d'autres institutions de microfinancement comme la Grameen Bank, ont obtenu d'excellents résultats en plaçant les femmes au centre de leurs stratégies de lutte contre la pauvreté et en les considérant comme des agents actifs du changement. Au fil des ans, elles ont aidé les femmes à s'organiser et, avec leur participation active, ont amélioré leur accès aux ressources et leur ont permis de créer des entreprises. La femme photographiée ici (page de gauche) assistait à une réunion d'une branche villageoise du BRAC pratiquant la microfinance à Tangail (janvier 2008).



ZIMBABWE

Membres de l'organisation Femmes du Zimbabwe, debout ! (WOZA), dans le district d'Insiza (province du Matabeleland-Sud), au Zimbabwe (juin 2009). Les femmes de WOZA continuent à faire preuve d'une grande résistance face à l'adversité. Certaines ont été arrêtées à plusieurs reprises depuis février 2003 pour avoir manifesté pacifiquement contre la détérioration de la situation sociale, économique et relative aux droits humains. Rien qu'en 2009, plus de 30 militantes de WOZA ont été arrêtées.

plus de 95 % – sont pauvres et issues de pays en développement. Par ailleurs, dans les pays développés, les femmes qui appartiennent à des minorités raciales ou ethniques ont souvent plus de risques d'être victimes de discrimination et plus de difficultés à accéder aux services de santé. Par exemple, aux États-Unis, les femmes afro-américaines

ont presque quatre fois plus de risques de mourir en couches que les femmes blanches.

C'est autour de la question de l'avortement que se livre la bataille la plus rude pour contrôler la vie des femmes. Chaque année, les avortements pratiqués dans de mauvaises conditions coûtent la vie à des milliers de femmes. Il est notoire que la dépénalisation de l'avortement et l'accès à des services de santé reproductive et de planification familiale réduisent la mortalité maternelle. Or, dans les nombreux pays où elles sont réduites au silence et exclues des prises de décision, les femmes sont privées de ces services. En 2008 (voir LE FIL 39/004), le Nicaragua a adopté une loi qui érige en infraction toutes les formes d'avortement, quelles que soient les circonstances, mettant en danger la vie des femmes et des jeunes filles et empêchant les professionnels de la santé de leur sauver la vie par des traitements efficaces dispensés en temps voulu. Cette loi prévoit des peines de détention pour les professionnels de la santé qui nuisent à un fœtus, intentionnellement ou non. Les femmes et les jeunes filles qui se retrouvent enceintes à la suite d'un viol

ou d'un inceste sont maintenant contraintes de mener leur grossesse à terme, ce qui constitue une violation de leurs droits fondamentaux.

VIE FAMILIALE ET VIOLENCE DOMESTIQUE

Plus d'un milliard de personnes – en majorité des femmes – vivent dans les 200 000 bidonvilles ou quartiers informels de la planète. Les bidonvilles se caractérisent par l'insalubrité des logements, la mauvaise qualité des systèmes d'assainissement et d'écoulement des eaux ainsi que des services de distribution d'eau et d'électricité, la surpopulation, l'exposition à un environnement pollué et un niveau de violence élevé.

Dans de nombreux pays, les femmes qui sont victimes de violence domestique ne bénéficient d'aucune protection juridique. Leur seul moyen d'échapper à ces brutalités est le divorce, mais celui-ci est souvent rendu difficile ou impossible par les pratiques judiciaires et les comportements sociaux discriminatoires. Pour de nombreuses

autres femmes vivant dans la pauvreté, la seule voie de recours possible repose sur la justice locale ou coutumière, largement favorable aux hommes.

L'accès à des ressources économiques peut renforcer la capacité des femmes à faire de véritables choix. Même dans une société où les femmes pensent avoir la possibilité de quitter un conjoint violent, elles doivent trouver une solution viable pour subvenir seules à leurs besoins et à ceux de leurs enfants.

PROTÉGER LES FEMMES ET LES LIBÉRER DU PIÈGE DU GENRE

L'égalité entre hommes et femmes est un principe fondamental des droits humains, qui figure dans tous les engagements pris en la matière. Des instruments spécifiques ont été élaborés afin de traiter les questions relatives aux femmes, à la discrimination et aux risques de violence, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme d'action de Beijing. La réponse à la pauvreté au niveau mondial est inscrite dans les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), plan sur quinze ans adopté par tous les gouvernements en 2000. Bien que certains des objectifs mettent l'accent sur des questions liées au genre, les droits des femmes ne transparaissent que partiellement dans les OMD. Il faudrait modifier la manière dont les Nations unies mesurent les progrès effectués dans la réalisation de ces objectifs, en particulier en ce qui concerne les femmes et les fillettes vivant dans la pauvreté.

Le système international doit contribuer à protéger les droits des femmes dans les nombreux pays dont les gouvernements ne respectent pas leurs engagements. Sur le plan national, beaucoup

de pays disposent de lois qui protègent les droits des femmes et promeuvent l'égalité des genres, mais ces lois ne peuvent guère améliorer la vie des femmes si elles ne sont pas appliquées.

Une chose est sûre : l'égalité et les droits ne peuvent être mis en œuvre que si les femmes participent activement aux processus politiques et ont la possibilité de faire entendre leur voix. La croissance économique n'est pas suffisante pour vaincre la pauvreté, en particulier pour les femmes et les fillettes, qui n'ont pas droit à une part équitable des revenus, des ressources et du pouvoir. Il faut écouter la voix des femmes. Leur contribution doit être reconnue et encouragée. La participation active des personnes concernées doit être un élément essentiel de toute stratégie de lutte contre la pauvreté.

Les femmes ne sont pas des victimes passives. Elles sont souvent les agents des changements les plus profonds et les plus efficaces, non seulement pour leur propre famille ou communauté, mais aussi pour la société tout entière. On trouve des exemples de ces changements positifs aux quatre coins de la planète.

AFGHANISTAN

Des militantes des droits des femmes afghanes manifestent contre une loi controversée risquant de restreindre encore davantage le droit des femmes chiites de circuler librement (avril 2009). Cette loi a depuis été révisée et a subi des modifications positives proposées par les défenseuses afghanes des droits humains, même si certaines préoccupations demeurent.

AGISSEZ

Participez à la campagne mondiale des ONG qui demandent aux gouvernements et au système des Nations unies de faire en sorte que le nouvel organe de l'ONU pour les femmes soit doté des moyens, du personnel et du pouvoir nécessaires pour opérer de véritables changements dans la vie des femmes du monde entier. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site <http://www.isavelives.be/fr/onufemmes>

Participez aux campagnes d'Amnesty International *Halte à la violence contre les femmes* et *Exigeons la dignité*.

www.droitsdesfemmes.net et www.amnesty.be/dignite

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Consultez les sites ci-dessus où vous trouverez des supports d'action et des rapports issus de recherches récentes, par exemple sur l'Ouganda, le Burkina Faso et les pays nordiques. À partir du 8 mars 2010, vous pourrez télécharger du matériel d'information ainsi que les documents de recherche et d'action déjà publiés sur différents pays abordés sous cet angle.

Amnesty International publiera une liste de six points à vérifier pour obtenir justice dans les affaires de violence contre les femmes. Cette liste repose sur le droit international relatif aux droits humains et les normes en la matière. Elle est organisée selon les différentes étapes que les victimes devraient pouvoir suivre pour dénoncer des violences sexuelles ou liées au genre et demander réparation par le biais du système judiciaire.

La liste suivante a été conçue pour aider les militants à identifier :

- les lois, politiques et pratiques nécessitant une réforme et
- les obstacles à une véritable application des lois et des politiques.

Ces six questions, qui forment la trame de cette liste, sont toutes liées les unes aux autres. Au moyen de cette liste, les militants devraient pouvoir déterminer les changements nécessaires, en droit ou en pratique, pour que les victimes de violences sexuelles ou liées au genre aient réellement accès aux services appropriés et à la justice.





DONNER LA VIE, RISQUER LA MORT. LA MORTALITÉ MATERNELLE AU BURKINA FASO

**Paule Rigaud, responsable de campagne
à Amnesty International, tient son blog à Paris**

« Amnesty International a lancé sa campagne contre la mortalité maternelle au Burkina Faso fin janvier 2010, avec un rapport examinant pourquoi plus de 2 000 femmes meurent chaque année de complications lors de leur grossesse ou de leur accouchement. Nos collègues d'Amnesty International Burkina Faso préparent activement la caravane qui fera le tour du pays au début de février pour mieux faire connaître notre travail sur la mortalité maternelle et faciliter le débat. Amnesty International Burkina Faso prévoit d'organiser des forums théâtraux avec des associations partenaires aux huit endroits où se rendra la caravane, pour aller au contact de la population. Dans un pays où 80 % de la population est illettrée, le théâtre est un outil de campagne et d'information important.

« Des débats auront également lieu avec des groupes de femmes. Dans certains endroits, des conférences sont prévues avec le personnel médical, ainsi que des réunions avec les autorités

locales. Au cours de cette campagne passionnante, nous recueillerons aussi des « voix », sous la forme de petits morceaux de tissu donnés par des participants, qui se joindront à nous pour demander au gouvernement du Burkina Faso de continuer ses efforts pour réduire la mortalité maternelle.

« À la fin de la caravane, une mission de haut niveau menée par le secrétaire général d'Amnesty International rencontrera les autorités pour leur transmettre les messages recueillis lors de cette tournée de deux semaines, et demander que le gouvernement et les bailleurs fassent de la lutte contre la mortalité maternelle une priorité. »

**Suivez la caravane en direct sur
www.demanddignity.org**

À gauche : Alasan, un an, a perdu sa mère à sa naissance. Son père (qui le tient dans ses bras) et lui vivent maintenant avec sa grand-mère, qui prend soin de lui. Burkina Faso (juin 2009).

Ci-dessous : Amnesty International Burkina Faso a rencontré l'équipe du Secrétariat international en novembre 2009 à Ouagadougou, capitale du pays, pour préparer la campagne sur la mortalité maternelle au Burkina Faso.

Rendez-vous sur www.amnesty.org/livewire pour savoir ce que font les membres du mouvement, regarder des séquences vidéo et écouter des clips audio enregistrés lors d'actions, de missions, de réunions et de manifestations.



MEXIQUE : PROTÉGER LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS AU MEXIQUE VEULENT QUE LES DROITS DES FEMMES, DES PEUPLES INDIGÈNES ET D'AUTRES GROUPES MARGINALISÉS SOIENT RESPECTÉS. ILS ONT DU MAL À OBTENIR CE QU'ILS DEMANDENT ; CELLES ET CEUX QUI DÉNONCENT LES ATTEINTES AUX DROITS SE VOIENT PARFOIS MENACÉS D'ÊTRE RÉDUITS AU SILENCE. MAIS CES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS NE SE TAIRONT PAS.

Raúl Lucas Lucía et Manuel Ponce Rosas ont été enlevés le 13 février 2009 lors d'une cérémonie publique dans la ville d'Ayutla de los Libres, dans l'État de Guerrero. Selon des témoins, trois hommes armés en civil, se disant policiers, ont frappé les deux hommes et les ont obligés à monter dans une voiture banalisée. Une demi-heure plus tard, la femme de Raúl Lucas Lucía a reçu un appel de la part d'un homme non identifié qui utilisait le téléphone portable de son mari. Il l'a avertie : « Tiens-toi tranquille ou on tue ton mari. Tout ça, c'est parce que vous défendez les Indiens ». Sept jours plus tard, les deux hommes ont été retrouvés morts, à 30 minutes en voiture du lieu de leur enlèvement. Ils étaient respectivement président et secrétaire de l'Organisation pour l'avenir des peuples indigènes mixtèques.

« En tant qu'organisation, nous réclamons toujours la justice et le respect de nos droits humains », dit Obtilia Eugenio Manuel, membre de l'Organisation du peuple indigène me'phaa. « Le gouvernement ne le voit pas de cet œil, il dit que nous sommes des fauteurs de trouble parce que nous exigeons le respect de nos droits. »

Pour les défenseurs des droits humains, le Mexique est un pays dangereux. Ils subissent des menaces,

des actes de harcèlement et d'intimidation, des poursuites infondées, et sont même tués en représailles contre leur action en faveur des droits humains. Ils révèlent les violations commises par l'armée, la police et des acteurs non étatiques ; ils militent pour les droits des peuples indigènes, des migrants et des femmes, et défendent les personnes dont les droits environnementaux sont menacés. Ces activités les amènent souvent à s'opposer à la police, à ceux qui exploitent la forêt illégalement, aux propriétaires terriens, bref, à quiconque voit en eux une menace pour ses intérêts.

Les défenseurs des droits humains travaillant sur les droits économiques, sociaux et culturels sont d'autant plus vulnérables que nombre d'entre eux connaissent la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation. Les menaces, les agressions et les meurtres dont les victimes sont des défenseurs des droits humains font rarement l'objet d'une enquête effective, tant de la part des autorités fédérales que de celles des États.

« Les femmes qui défendent les droits humains apprennent à vivre avec la peur jour après jour ; nous l'appriovisons. Mais le stress post-traumatique est sans fin. Il est impossible de se remettre quand, à chaque fois que l'on retrouve une



certaine stabilité, les menaces reprennent » explique Lydia Cacho, journaliste. Elle a été agressée, harcelée, menacée et arrêtée arbitrairement en raison de son travail, qui a mis en avant les problèmes de la pornographie enfantine et de la traite de femmes dans l'État de Quintana Roo. Le 19 mai 2009, elle a été menacée de mort sur son blog, dans les termes suivants : « lidia cacho (sic), prépare-toi à être bientôt égorgée, ta jolie tête sera exposée à la porte de ton appartement, voyons à quel point tu es courageuse ». Le même mois, des hommes non identifiés ont surveillé le domicile et le lieu de travail de Lydia Cacho. Aucune enquête n'a été ouverte et aucun suspect n'a été traduit en justice ou repéré en liaison avec ces faits.

Lorsque des défenseurs des droits humains reçoivent une protection, c'est uniquement parce que les autorités mexicaines sont soumises à des pressions internationales. La sécurité des défenseurs en danger au Mexique dépend presque entièrement des mesures de protection accordées par la Commission interaméricaine des droits de l'homme, compte tenu du manque d'empressement des autorités mexicaines à leur fournir une

Ci-dessus : Des membres de l'Organisation du peuple indigène me'phaa manifestent à Ayutla, dans l'État de Guerrero (février 2009).

protection efficace. Les mesures de protection dues au système interaméricain devraient être un dernier recours, et non le premier et unique rempart contre ces violences. Dans le cadre de sa nouvelle action en faveur des défenseurs des droits humains au Mexique, Amnesty International engage le gouvernement mexicain à mettre en place un programme national de protection efficace et complet pour les défenseurs des droits humains.

AGISSEZ

Veuillez signer et envoyer la carte postale ci-jointe au ministre mexicain de l'Intérieur, Fernando Francisco Gómez-Mont Urueta. Engagez-le à faire de la situation des défenseurs des droits humains une priorité et à élaborer un programme complet de protection pour permettre à celles et ceux qui défendent les droits des autres de mener à bien leurs activités sans crainte de représailles.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

D'AMNESTY INTERNATIONAL BELGIQUE FRANCOPHONE

SAMEDI 24 AVRIL 2010

AUX ATELIERS DES TANNEURS
58-62 RUE DES TANNEURS
À 1000 BRUXELLES



LE CARREFOUR FINANCES
aura lieu le 17 avril de 10h à 13h
au siège de l'association.

- 08h30** Accueil
- 09h00** Ouverture des travaux
- 09h15** Rapport du Conseil d'administration & questions
- 09h45** Rapport du Comité d'évaluation éthique des partenariats & questions
- 10h00** Rapport du Carrefour finances, présentation des comptes et bilan & questions
- 10h30** Vote sur la décharge du Conseil d'administration
- 10h35** Rapport du Carrefour finances (budget) et présentation du budget 2010
- 11h00** Candidats au CA, candidats au CEvEP
- 11h45** Résolutions
- 12h30** Lunch délicieux (prévoir 10€)
- 13h45** Débat sur les résolutions
- 17h00** Conférence de Aruna Roy :
« Comment le droit à l'information peut soutenir le droit à l'alimentation et au travail. Le cas indien. »



Aruna Roy (née le 26 mai 1946) est une militante indienne au niveau politique et social. Elle a travaillé comme fonctionnaire à partir de 1968-1974 avant de démissionner pour devenir militante des droits sociaux et elle s'est

donné comme tâche de responsabiliser les villageois au Rajasthan.

Elle est surtout connue pour ses campagnes visant à améliorer la vie des populations rurales pauvres dans le Rajasthan et comme chef de « Mazdor Kisan Shakti Snagathana » qu'elle a fondée en 1990 et qui a oeuvré avec succès à l'adoption du « Droit à l'information » de l'État du Rajasthan.

En 2000, elle a reçu le Prix Ramon Magsaysay pour ses activités dans le « leadership » communautaire. Elle a aussi été l'un des dirigeants éminents du mouvement du droit à l'information qui a finalement conduit à la promulgation de la Loi sur le droit à l'information en 2005. Cette même année, elle se trouvait parmi les 1000 Femmes de paix originaires de 150 pays, candidates « nommées » pour le Prix Nobel de la paix.

- 18h45** Cocktail inoubliable
- 21h00** Fin de la journée

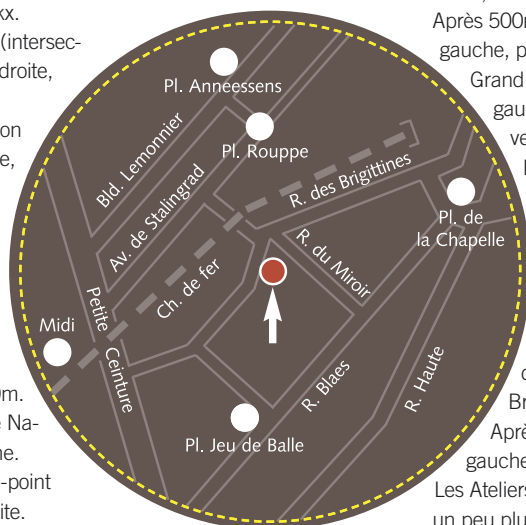
POUR SE RENDRE À L'AG 2010

EN VOITURE :

Depuis Namur

Autoroute E 411, direction Bruxelles
Au carrefour Léonard (intersection avec le Ring), tout droit.
Fin de la E 411, continuer 300m, rue Jules Cockx.
Au second feu rouge (intersection en T), prendre à droite, bd du Triomphe.
Après 1km (intersection en T), prendre à droite, bd Général Jacques puis directement à gauche, chée de Wavre.
Suivre la chée de Wavre sur 3km.
Continuer sur la chée d'Ixelles pendant 100m.
Au carrefour Porte de Namur, prendre à gauche.
Après 400m, au rond-point Louise, prendre à droite.
À hauteur du Palais de Justice (= Place Poelaert : l'un des parkings conseillés), prendre à droite, rue de la Régence.
Après 500m, prendre à gauche, passer la place du Grand Sablon et prendre à gauche, rue Joseph Stevens.
Prendre à droite, rue Haute, puis à gauche, rue des Alexiens et directement à gauche, rue

de la Chapelle.
Après 200m, prendre à droite, rue des Brigittines.
Après 200m, prendre à gauche, rue des Tanneurs. Les Ateliers des Tanneurs sont un peu plus loin sur votre gauche.



Depuis Liège

Autoroute E 40, direction Bruxelles.
À Bruxelles, prendre le tunnel en direction du centre.
À la sortie du tunnel, tout droit jusqu'au rond-point Schuman.
Prendre la 2^e sortie, rue de la Loi.
Après 1,2km, prendre à

gauche, bd du Régent.
Prendre le tunnel sur votre gauche.

Sortir après le 2^e tunnel.

Au rond-point Louise, prendre à droite.

À hauteur du Palais de Justice (= Place Poelaert : l'un des parkings conseillés), prendre à droite, rue de la Régence.

Après 500m, prendre à gauche, passer la place du Grand Sablon et prendre à gauche, rue Joseph Stevens.

Prendre à droite, rue Haute, puis à gauche, rue des Alexiens et directement à gauche, rue de la Chapelle.

Après 200m, prendre à droite, rue des Brigittines.

Après 200m, prendre à gauche, rue des Tanneurs. Les Ateliers des Tanneurs sont un peu plus loin sur votre gauche. Bienvenue !

Depuis Charleroi/Mons/Tournai

Rejoindre le Ring Ouest de Bruxelles
Prendre la sortie 17 (Bruxelles-Centre).
Continuer sur la rue de la Bienvenue (300m) puis sur le bd Industriel (2km).
Continuer sur rue de la Petite

Ile (300m) puis sur rue des Deux Gares (300m).

Bifurquer vers la droite, rue des Vétérinaires (100m) puis à gauche après le tunnel, av. Fonsny.

Après 800m, au Petit Ring (place de la Constitution) prendre à gauche.

Après 100m, prendre à droite, av. de Stalingrad, puis directement à gauche, rue Frédéric Basse.

Au bout de la rue F. Basse, continuer à droite sur la rue Terre-Neuve puis directement à gauche, rue de Lenghentier.

Après 100m, prendre à gauche, rue des Tanneurs.

Après 300m, Les Ateliers des Tanneurs sont sur votre droite. Bienvenue !

Parkings conseillés :

Place Poelaert (accès rapide par ascenseur public) ;
Gare de la Chapelle ;
Parking Albertine.

EN TRAIN :

La gare Centrale est à 10min à pied du lieu de l'AG. Sortir du côté galerie Ravenstein. Prendre à droite. Passer la place de l'Albertine (le Mont des Arts est sur votre gauche). Continuer pen-

dant 300m sur le bd de l'Empereur en restant sur la gauche. Continuer pendant 200m sur la rue de la Chapelle et puis prendre à droite, rue des Brigittines. Après 200m, prendre à gauche, rue des Tanneurs. Encore quelques mètres et vous y êtes.

EN MÉTRO :

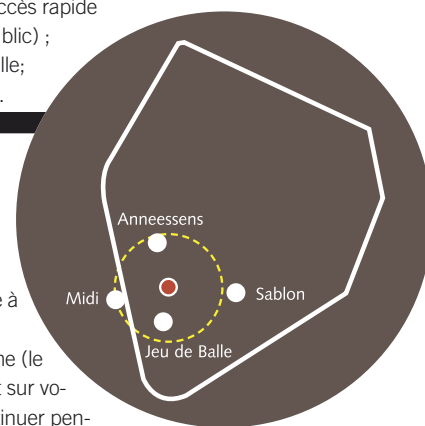
Le métro Louise est à 10min à pied du lieu de l'AG. Descendre du Palais de Justice vers la rue Haute par l'ascenseur public. Traverser la place Breughel et prendre la rue du Miroir. Après 250m, vous atteignez la rue des Tanneurs.

BUS :

27, 48 (Chapelle, Jeu de Balle)

TRAM :

52, 55, 56, 81 (Anneessens, Lemonnier)



BULLETIN D'INSCRIPTION POUR L'AG 2010,
À RENVOYER À AIBF, 9 RUE BERCKMANS, 1060 BRUXELLES, FAX : 02/537 37 29
VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE EN LIGNE SUR WWW.AMNESTY.BE/AG2010

JE SUIS MEMBRE INDIVIDUEL / DU CA / D'UN GROUPE LOCAL / D'UNE COORDINATION / AUTRE :

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL

LOCALITÉ

TÉLÉPHONE FIXE

GSM

ADRESSE E-MAIL

@

Je serai présent-e : ☐ pour les travaux de la matinée ☐ pour le lunch (10 € sur place) ☐ à la conférence de Aruna Roy.

☐ Je voudrais profiter d'un co-voiturage

☐ Je voudrais être véhiculé entre la Gare Centrale et l'AG (distance 1km). Veuillez préciser l'heure de votre arrivée à la gare Centrale : _____

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2010



TREIZE RÉSOLUTIONS SONT SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CETTE ANNÉE.

Vous en trouvez ci-contre une description succincte. Les textes complets, comprenant les modifications envisagées des statuts et du règlement d'ordre intérieur, sont déjà disponibles sur l'intranet d'AIBF⁽¹⁾ et seront inclus dans le prochain numéro d'*Amnesty interne*⁽²⁾. Ils peuvent vous être envoyés sur simple demande envoyée à aibf@aibf.be ou au siège de l'association à AIBF, 9 rue Berckmans, 1060 Bruxelles.

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVE AUX RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES

Soumise à l'Assemblée générale des membres d'Amnesty International Belgique francophone du 24 avril 2010.

AIBF entretient un certain nombre de relations avec des entreprises privées : relations commerciales, relations de partenariat, relations de sensibilisation et d'éducation aux droits humains, relations de dons sans contrepartie. Actuellement, il n'existe aucune transparence quant à la plupart des relations de la section avec les entreprises.

Le Conseil d'administration propose de mettre en place des règles de conduites précises et fondées sur des critères objectifs pour tout ce

qui concerne les relations commerciales et de partenariat avec les entreprises, qui offrent toutes les garanties nécessaires à la protection de l'image d'Amnesty International. Il propose aussi de créer un Observatoire des entreprises belges, disposant du statut de coordination thématique, chargé de collecter les informations pertinentes pour le travail d'AIBF et du mouvement international concernant les entreprises dont le siège social est situé en Belgique.

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUPPRIMANT L'OBLIGATION DE PAIEMENT D'UNE COTISATION POUR LES MEMBRES MINEURS ET LEUR OCTROYANT VOIX CONSULTATIVE LORS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Soumise à l'Assemblée générale des membres d'Amnesty International Belgique francophone du 24 avril 2010.

Lors de sa réunion du 21 novembre 2009, le Conseil d'administration a pris la décision de proposer à l'Assemblée générale de supprimer la cotisation individuelle de dix euros prévue pour les membres d'Amnesty ayant moins de dix-huit ans. Par ailleurs, il propose de clarifier les statuts et de prévoir que les membres mineurs auront une voix consultative lors des assemblées générales. Cette double proposition s'inscrit dans le cadre de la politique « jeunesse » de l'association.

RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENDANT À COORDONNER LES TEXTES DES STATUTS ET À EN AMÉLIORER LA LISIBILITÉ

Soumises à l'Assemblée générale des membres d'Amnesty International Belgique francophone du 24 avril 2010.

Lors de sa réunion du 21 novembre 2009, le Conseil d'administration a chargé un groupe de travail mixte de formuler des projets de résolutions pour traduire dans les textes ses décisions relatives à la politique à l'égard des jeunes et pour les relations avec les entreprises. Il lui a également été demandé de mettre à jour les statuts pour tenir compte des décisions prises lors du dernier Conseil international et de réfléchir aux améliorations « stylistiques » qui pourraient rendre leur lecture plus claire et assurer une meilleure

coordination avec le contenu de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations (largement modifiée en 2002), sans naturellement en changer le fond (autrement dit : « à droit constant »).

Dix résolutions reprennent l'ensemble des améliorations proposées, en distinguant chaque fois l'article des statuts concerné.

RÉSOLUTION POUR UNE POLITIQUE D'ACHATS ÉTHIQUE **Soumise à l'Assemblée générale des membres d'Amnesty International Belgique francophone du 24 avril 2010.**

Cette résolution demande la mise en place d'une politique d'achats éthique dans les plus courts délais afin de :

1. s'assurer que, autant que possible, Amnesty International Belgique Francophone ASBL (AIBF), par l'achat de biens nécessaires au bon fonctionnement de la section, ne contribue pas à la violation de droits humains;
2. protéger la réputation et la crédibilité d'AIBF en tant que partie du mouvement de défense des droits humains et instance responsable de la campagne « dignité » en Belgique francophone.

Cette politique d'achats éthique devrait accorder la priorité à l'acquisition de biens dont nous avons la garantie qu'ils ont été produits dans le respect de la dignité et des droits humains des petits producteurs et travailleurs dans des plantations dans les pays du Sud. De tels systèmes de garantie existent par exemple, pour le café, le thé, le sucre, les fruits et certaines boissons (jus de fruits et vin).

Résolution signée par plus de cinq membres d'AIBF.

(1) <http://www.amnesty.be/resolutionsAG2010.pdf>
(2) *Amnesty Interne*: tout membre peut recevoir ce bimestriel consacré à la vie interne du mouvement en écrivant à aibf@aibf.be

L'AGENDA

D'AMNESTY INTERNATIONAL
BELGIQUE FRANCOPHONE

CONCERT À WATERMAEL-BOITSFORT

En collaboration avec le chœur et l'orchestre de la Chapelle des Minimes et l'ensemble catalan Els Virolets, les étudiants de l'Académie de musique organisent un concert au profit d'Amnesty International. **Le 26 mars 2010**, à 20h à l'église Sainte-Croix (av. des Coccinelles à 1170 Bruxelles).

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME :
CONCERT DE FUGATO À NAMUR

Avec l'aide des groupes Action, 22, 26 et des responsables Femmes du groupe 28, le Relais Femmes Naninne organise, au profit d'Amnesty International, un concert de Fugato à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Affilié à la Fédération chorale internationale À cœur joie, Fugato est le chœur féminin de l'Académie de musique de Dinant et s'est illustré dans de nombreux concours. Son répertoire explore les richesses de la musique sacrée, ancienne ou contemporaine, mais aussi la musique populaire et profane. Le **13 mars 2010** à 20h à l'église Saint Loup (rue du Collège à 5000 Namur). Prix : 10€. Infos : 0485/28 04 93

© Roby



FESTIVAL DES DROITS HUMAINS À L'ULB

Le groupe Amnesty de l'ULB organise, **le jeudi 25 mars**, un Festival des droits humains sur le campus du Solbosch, au foyer culturel de l'ULB. De 16 à 18h : projection de documentaires. De 18 à 23h : concerts.
Infos : respgr505@aibf.be et www.amnestyulb.be

PROGRAMME DES FORMATIONS D'AMNESTY

La section belge francophone d'Amnesty organise diverses formations prochainement :

18 mars, de 19h30 à 21h, à Bruxelles : *Militant-e des droits humains et fier-e de l'être... Comment en parler et défendre ses positions ?*

20 mars, de 9h30 à 16h30, à Bruxelles : *Mission et fonctionnement d'Amnesty*

27 mars, de 9h30 à 15h, à Bruxelles : *Justice pénale internationale*
20 avril, de 19h30 à 21h, à Charleroi : *1001 façons de soutenir les droits humains avec Amnesty*

29 mars, de 19h30 à 21h, à Namur : *Militant-e des droits humains et fier-e de l'être... Comment en parler et défendre ses positions ?*

6 mai, de 19h30 à 21h, à Namur : *1001 façons de soutenir les droits humains avec Amnesty*

8 mai, de 9h30 à 15h, à Bruxelles : *Cycle « Exigeons la dignité » (1^{er} jour)*

29 mai, de 9h30 à 16h45, à Bruxelles : *Cycle « Exigeons la dignité » (2^e jour)*

La version détaillée du catalogue des formations (au format pdf) et le bulletin d'inscription sont sur www.amnesty.be/formations

Plus d'infos : formations@aibf.be ou le 02/538 81 77.

STAND-ACTION POUR MARCELO CANO

Cela fait 7 ans que le prisonnier d'opinion Marcelo Cano Rodriguez est incarcéré à Cuba. Voulant marquer l'anniversaire de son arrestation, le groupe Amnesty n°28 de Namur tiendra un stand **le 27 mars**, de 9 à 18 h à Namur, place de Québec (à côté de l'église Saint Loup, au bout de la rue de la Croix). Aux passant(e)s et aux sympathisant(e)s seront proposées une lettre à Raúl Castro et une carte au directeur de la prison où Marcelo est enfermé; elles demandent qu'il reçoive les soins indispensables : il est en très mauvaise santé et fort affaibli. Plus d'infos : Daniel Clarembeaux – 081/73 05 66



© DR

B... RÊVES DE TROTTOIR



Le spectacle de Élisabeth Peters, membre active d'Amnesty à Blegny, « B...rêves de trottoir », traite de la problématique de la dignité humaine par la voix d'une sans-abri. Sur un trottoir, Joséphine Trotter évoque sa destinée. Avec sensibilité et émotion, elle nous interpelle sur notre humanité... Cette pièce est tour à tour grave et nuancée et n'oublie pas une pincée d'humour.

Dans le cadre des 400 coups de Théâtre Action et en partenariat avec le groupe 27 de Mons, le Théâtre des Rues accueillera la pièce d'Élisabeth Peters le **27 mars** au Théâtre des Rues (20, rue du Cerisier, 7033 Cuesmes).

Réservations : 065 / 31 34 44 ou theatredesrues@skynet.be

RENCONTRES DU PRINTEMPS

Les rencontres du printemps, c'est l'occasion pour chacun de s'impliquer directement dans le débat et la vie démocratique du mouvement. Cette année, elles permettront, en amont de l'Assemblée générale, d'avoir avec vous des discussions préparatoires au sujet, entre autres, des résolutions et du plan opérationnel de la section. Venez discuter et débattre avec le Conseil d'administration et l'équipe du secrétariat national. Quatre dates de rencontre : le mardi **16 mars** à 19h30, Maison de la Citoyenneté, rue des Deux Ponts 15 à 1340 Ottignies; le jeudi **18 mars** à Namur à 19h30 (infos : Romilly Van Gulck – rvangulck@aibf.be); le lundi **22 mars** à 19h30, à la Maison urbaine, rue des Mineurs 17 à 4000 Liège et le mardi **23 mars** à 19h30, au secrétariat national d'Amnesty, rue Berckmans 9 à 1060 Bruxelles.

Infos & inscriptions : www.amnesty.be/printemps ou Antoine Caudron - acaudron@aibf.be - 02/543 79 88

EVENTS@AIBF.BE

Vous organisez une exposition, une conférence, une projection, un concert, une fête en lien avec Amnesty ? Envoyez un communiqué détaillé à events@aibf.be, nous en ferons la promotion *Le Fil*.

© DR

DONNONS UNE VOIX À LA DIGNITÉ

A DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXI

LA PAUVRETÉ N'EST PAS SEULEMENT UNE AFFAIRE D'ARGENT. LORSQUE CELLES ET CEUX QUI VIVENT DANS LA PAUVRETÉ PARLENT DE LEUR EXPÉRIENCE, ILS RACONTENT L'INSÉCURITÉ, L'EXCLUSION, L'IMPOSSIBILITÉ À SE FAIRE ENTENDRE CAR LEURS OPINIONS SONT IGNORÉES PAR CEUX QUI SONT AU POUVOIR. AMNESTY INTERNATIONAL S'ASSOCIE AUX PERSONNES VIVANT DANS LA PAUVRETÉ POUR QU'ELLES FASSENT ENTENDRE LEUR VOIX.

En mai 2009, Amnesty International a lancé la campagne *Exigeons la dignité*, sommant ceux qui détiennent le pouvoir de mettre les droits humains au cœur de leurs stratégies de lutte contre la pauvreté.

Pendant les six années à venir – au moins – Amnesty International travaillera aux côtés de celles et ceux qui ne parviennent généralement pas à se faire entendre, au long du parcours engagé pour sortir de la pauvreté ; leurs propres récits seront au cœur de notre action, ainsi que leur combat pour décider de leur avenir.

Amnesty International se concentrera au départ sur quelques domaines clés – les

bidonvilles, la mortalité maternelle, la responsabilité des entreprises et le maintien de l'ordre – qui font nettement apparaître les liens entre les privations, l'insécurité, l'exclusion et l'impossibilité de se faire entendre. Le but final est de mettre un terme aux atteintes aux droits humains qui perpétuent la pauvreté.

Grâce à nos recherches et à nos échanges avec des organisations partenaires et avec les personnes vivant dans la pauvreté, Amnesty International sait qu'aucune solution durable ne sera trouvée au problème de la pauvreté si les droits humains ne sont pas au cœur de cette solution. Les atteintes aux droits humains maintiennent les gens dans la pauvreté.

Lors des quelque six mois suivant le lancement de la campagne, Amnesty International a publié des documents et mené des actions sur toutes les régions du monde ; parmi les sujets abordés, citons l'absence de protection contre des éboulements mortels dans les bidonvilles du Caire, l'accès des Palestiniens à l'eau, l'urgence en termes de droits humains pour les femmes enceintes en Sierra Leone, les expulsions forcées au Tchad, les risques que l'interdiction de l'avortement au Nicaragua fait peser sur la vie des femmes et des filles, le taux de mortalité maternelle élevé des femmes indigènes au Pérou, les expulsions forcées en Italie, enfin, l'appauvrissement et la pollution provoqués par l'industrie pétrolière dans le delta du Niger. D'octobre à décembre 2009, la tournée du bus de Bhopal a marqué le 25^e anniversaire de cette catastrophe. Des militants de Bhopal, directement touchés par

ce désastre, ont voyagé dans ce bus et évoqué leurs 25 années de lutte pour obtenir justice.

En septembre 2009, Amnesty International, avec la Coalition des ONG pour un protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, a recueilli plus de 33 000 signatures demandant à tous les États de devenir partie à ce protocole. Trente et un États l'ont signé depuis le 24 septembre 2009.

Partout dans le monde, les personnes vivant dans la pauvreté exigent que leur dignité soit respectée. Elles veulent mettre un terme à l'injustice et à l'exclusion qui les enferment dans le dénuement. Elles veulent exercer un contrôle sur les décisions qui touchent leur vie. Elles veulent que leurs droits soient respectés et leurs voix entendues. Rejoignez-les dès maintenant. Ajoutez votre voix à la nouvelle campagne d'Amnesty International.

Dans 107 pays, plus de 20 000 membres, militants et organisations partenaires, ont déjà publié leurs idées et opinions sur le site web d'*Exigeons la dignité*. Pour en prendre connaissance, ou ajouter votre voix, rendez-vous sur www.demanddignity.org ou consultez le poster inséré dans ce numéro du *Fil* pour avoir une petite idée des messages.

Vous pouvez vous aussi vous exprimer sur les droits humains et la pauvreté dans votre propre langue en envoyant un texte, un SMS, des images scannées, des cartes postales ou des vidéos.

TO BE SEEN AS THE SAME AS
EVERYONE ELSE. DIGNITY HAS NO
ETHNICITY, NO NATION, NO
COLOUR AND NO SEX.
ALEXIA LIAKOUNAKOU, GRÈCE

ES VIVIR CON RESPETO Y TOLERANCIA POR LAS
DIFERENCIAS, VIVIR SIN INDIFERENCIA ANTE
LOS DOLORES Y AUSENCIAS AJENAS, SER LA VOZ
DE AQUELLOS QUE NO LA TIENEN, SER PARTE DEL
PUENTE NO DE LAS SANJAS. DAR LO MEJOR DE
SI MISMOS TODOS LOS DIAS Y A TODA HORA...
DAVID GAITAN, COLOMBIE

QUE SIGNIFIE VIVRE DANS LA DIGNITE POUR VOUS ?

EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ

POUR MOI VIVRE DANS LA DIGNITÉ C'EST
POUVOIR ÊTRE MOI AVEC MES PASSIONS,
MES DIFFÉRENCES, MES QUALITÉS MAIS
AUSSI CE QUE D'AUTRES PEUVENT DÉFINIR
COMME DES DÉFAUTS !

BENJAMIN CHAMPLAIN, FRANCE

Apprendre à mes enfants à respecter la
vie, sous toutes ses formes... Du parfum
du maquis, aux larmes d'un ami, aux
joies d'une famille, à la détresse d'un
inconnu... Aimer, respecter les hommes,
la terre sur laquelle nous vivons...

Marie-Claire Ienco, France

Cela signifie que nos droits ne soient pas
bafoués, que nous soyons tous libres et
égaux, tous perçus et traités comme des
humains. Que nous ne connaissions pas de
mauvais traitement, l'humiliation, d'aussi
mauvaises conditions de vie qu'aujourd'hui.
Élodie Metzger, France

TER O DIREITO DA SOBREVIVÊNCIA
GARANTIDA É DIGNIDADE. NÃO PRECISAR
IMPLORAR POR EMPREGO, DIREITO À
SAÚDE, DIREITO À PAZ E RESPEITO É
DIGNIDADE.

AMANDA OLIVEIRA, BRÉSIL

LIVING WITH DIGNITY MEANS THAT MY HUMAN RIGHTS ARE
UPHELD BY THE GOVERNMENT OF MY NATION, AND THAT I LIVE
FREE FROM OPPRESSION, POVERTY, STARVATION AND FEAR.
AMELIA CLINE, CANADA

DEMANDDIGNITY.ORG

DONNONS UNE VOIX À LA DIGNITÉ

VIVRE DANS LA DIGNITÉ SIGNIFIE POUVOIR TRAVAILLER, AVOIR ACCÈS AUX SOINS MÉDICAUX NÉCESSAIRES, POUVOIR MANGER À MA FAIM, POUVOIR CIRCULER LIBREMENT, POUVOIR AIMER LIBREMENT, ÊTRE RESPECTÉ PAR TOUS EN TANT QU'INDIVIDU À PART ENTIÈRE, POUVOIR M'EXPRIMER.

JEFF BENOIT, FRANCE

LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ



EXIGEONS LA DIGNITÉ



E

ÊTRE DÉCEMMENT NOURRI, VÊTU ET LOGÉ. ÊTRE AIMÉ.
ÊTRE ÉDUQUÉ POUR NE PAS SOMBRER DANS
L'IGNORANCE. ÊTRE SOIGNÉ POUR NE PAS
SOMBRER DANS LA SOUFFRANCE. VIVRE ET NON
SURVIVRE - TO LIVE, NOT TO SURVIVE!

CHARLOTTE, CANADA

PODER SALIR TODOS LOS DIAS A
ENFRENTAR LA VIDA, CON LA ESPERANZA
QUE MI PAIS MEJORE, Y QUE LA SOCIEDAD
NO TE DETERMINE POR LO QUE TIENES,
SINO, POR LO QUE ERES.

GHRECOHN, HONDURAS

Safe shelter, clean water, access to fresh food, fair work and pay, access to education, sustainable/self-sufficient farming, free vote, equality as a human being regardless of gender, race, religion, circumstance.

Roisin Robertson, ROYAUME-UNI

Avoir le droit de vote, pouvoir m'exprimer librement, manger à ma faim, avoir un toit, avoir accès aux soins médicaux, travailler dans des conditions décentes et respectant le droit du travail, accéder à la culture et à l'éducation... être respectée.

Sylvaine Parriaux, France

VIVRE DANS LA DIGNITÉ, C'EST POUVOIR VIVRE SANS
CRAINTE, C'EST SE SENTIR LIBRE ET À L'AISE, C'EST
AVOIR LE DROIT D'ÊTRE CE QU'ON EST.

MARLYSE, SUISSE

¿ PARA TI QUE SIGNIFICA VIVIR CON DIGNIDAD ?

LIVING IN DIGNITY MEANS
CO-EXISTING IN A WORLD
WITHOUT THE THREATS OF:
HUNGER, UNEMPLOYMENT,
ECONOMIC CRISIS, EPIDEMIC
DISEASES, SLAVERY, VIOLENCE,
DOMINATION, INEQUALITY AND WARS.

FLÁVIO SILVA, BRÉS IL

SIGNIFICA NO SÓLO SABER QUE
NADIE QUEDARÁ IMPUNE SI PISOTEA
TUS DERECHOS O LOS DE CUALQUIER
OTRA PERSONA. SIGNIFICA SABER
QUE -POCO A POCO- NADIE LOS
PISOTEARÁ. TENER ESA SEGURIDAD.
VIVIR CON ESA ILUSIÓN Y LUCHAR
POR ELLA DÍA A DÍA.

OLGA BERRIOS, ESPAGNE

QUE LOS GOBIERNOS DEL MUNDO FINALMENTE CONDENEN
LAS LEYES CORRUPTAS, LA EJECUCION CORRUPTA DE LEYES
BUENAS, QUE LOS CIUDADANOS DEL MUNDO TOMEN ACCIONES
ENERGICAS PARA DETENER DEFINITIVAMENTE TODO ESTE
ABUSO Y REMUEVAN LOS RESPONSABLES DE ABUSOS.

JORGE LEZCANO, PANAMA

ماذا يعني العيش بكرامة بالنسبة لك؟

EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EX

GOING TO BED, MY BED, 'FED AND WATERED'.
WAKING UP TO A PURPOSE IN LIFE WITH
THE ENERGY AND RIGHT TO PURSUE IT.

MIKAEL KLAMBRO, ESPAGNE

Vivre dans la dignité pour moi signifie tout simplement
être capable de jouir suffisamment de son statut d'être
humain. En un mot, c'est être épanoui et respecté en
tant que personne humaine.

Christian Ouedraogo, Burkina Faso

Garantizar salud, trabajo y
educacion en niveles mas
que minimos para todas
las personas.

Rodrigo Carcamo, Argentine

FOR ME LIVING WITH DIGNITY
MEANS DRINKING CLEAN WATER.

ANONYMOUS, KENYA

VIVRE DANS LA DIGNITÉ, C'EST AVOIR ACCÈS À TOUS
LES DROITS FONDAMENTAUX (ACTE DE NAISSANCE, LAIT
MATERNEL, ÉDUCATION, LOGEMENT, NOURRITURE, SANTÉ,
ETC), AVOIR LA POSSIBILITÉ DE SUBVENIR À TOUS SES
BESOINS ET SE BATTRE ÉGALEMENT POUR D'AUTRES.

HAMANE TOURÉ, MALI

POUVOIR BÉNÉFICIER DE TOUS LES
TRAITEMENTS ET DROITS QUI PERMETTENT
DE VIVRE DANS UN CADRE SAIN : LES SOINS
MÉDICAUX, LA NUTRITION, LE RESPECT DE
LA FEMME, LA SCOLARITÉ...

CLAIRE CASTELLI, MALI

Definitivamente, VIVIR CON DIGNIDAD,
es transitar por la vida de acuerdo
a las satisfacciones de necesidades
y condiciones que merecemos por el
simple hecho de ser SERES HUMANOS.
Y para esto Hoy en dia hace falta una
corresponsabilidad de toda parte.

Esther Ramirez, Venezuela

DEMANDDIGNITY.ORG

DONNONS UNE VOIX À LA DIGNITÉ

The possibility to live within a free environment, with the conditions that each individual needs and wants. It is the most intimate part of a person, and no one can take it away, no matter what. DIGNITY IS FREEDOM.

Maricel Perez, Mexico

TENER LAS OPORTUNIDADES MÍNIMAS PARA DESARROLLAR TODAS MIS POTENCIALIDADES. Y TENER ACCESO A UN SISTEMA QUE SE PREOCUPE QUE LAS NECESIDADES BÁSICAS DE LAS PERSONAS SEAN CUBIERTAS.

CLAUDIO PÉREZ-GARCÍA CORTÉS, CHILI

LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ



DIGNITY IS PEACE DIGNITY IS
LOVE DIGNITY IS HAPPINESS
DIGNITY IS HARMONY DIGNITY
IS FREEDOM DIGNITY IS MORAL
DIGNITY IS ETHICS DIGNITY IS
CIVICS DIGNITY IS ALTRUISM
DIGNITY IS COMPASSION
DIGNITY IS ENLIGHTENMENT
DIGNITY IS BEING.

UNIVERSALCITIZEN, ÉTATS-UNIS

VIVRE DANS LA DIGNITÉ,
C'EST VIVRE À L'ABRI DE LA FAIM,
DE LA SOIF ET DE L'INJUSTICE.

SAFIA SAMBO, BURKINA FASO

ACCÈS ÉDUCATION - MÉDECIN - UN TOIT
- JUSTICE - ÉGALITÉ ET TOUT CELA AVEC
RESPECT ET TOLÉRANCE.

WILFRID GOULLIEUX, FRANCE

VIVRE DANS LA DIGNITÉ, C'EST
AVANT TOUT CONSERVER SA PROPRE
LIBERTÉ, C'EST AUSSI LE RESPECT
DE CHACUN D'ENTRE NOUS!!

NOÉ, BELGIQUE

LIVING IN DIGNITY MEANS BEING ABLE
TO PURPORT YOUR OWN HAPPINESS
WHICH EVERY HUMAN BEING IS
ENTITLED TO... WITHOUT THE
IMPEDIMENTS OF MERE SURVIVAL.

ANDRA MARTINESCU, ROUMANIE

QUE SIGNIFIE VIVRE DANS LA DIGNITE POUR VOUS?

IT'S THE BIRTHRIGHT WE HAVE. IT SHOULD
NEVER BE QUESTIONED. AS LONG AS WE SHARE
THE SAME HOME, WE SHOULD ALL HAVE AS
MUCH RESPECT AS POSSIBLE TO ONE
ANOTHER. DIGNITY IS PEACE, COMPASSION,
FREEDOM, COMPROMISE AND EQUALITY.

SARUMA JAPAN, JAPON

MARTINA CORREIA

MARTINA CORREIA EST LA SŒUR DE TROY DAVIS, CONDAMNÉ POUR AVOIR TUÉ UN POLICIER ET INCARCÉRÉ DEPUIS PLUS DE 20 ANS DANS LE COULOIR DE LA MORT EN GÉORGIE, AUX ÉTATS-UNIS. MEMBRE D'AMNESTY INTERNATIONAL DEPUIS L'ÂGE DE 13 ANS, MARTINA CORREIA, QUI EN A 42 À PRÉSENT, A ÉVOQUÉ POUR LE FIL SES SOUVENIRS DE SON FRÈRE, LES CONSÉQUENCES DU VERDICT SUR SA FAMILLE, ET LES SENTIMENTS QUE LUI INSPIRE LA PEINE DE MORT.

Q POUVEZ-NOUS NOUS RACONTER L'ARRESTATION DE TROY ET CE QUI S'EST PASSÉ ENSUITE ?

R L'arrestation de Troy, en août 1989, a été la pire période que ma famille ait vécue. Nous ignorions qu'il était accusé d'avoir tué un policier jusqu'au moment où nous l'avons lu en première page du journal local : « Le tueur de flic, recherché mort ou vif. » Ça ne ressemblait vraiment pas à mon frère. Ma famille ne savait pas vers qui se tourner. Nous n'avions aucune expérience du système pénal et ne savions pas comment choisir un bon avocat. Nous étions totalement traumatisés.

Nous ne savions rien du crime lui-même mais nos noms figuraient sur la liste des témoins. La conséquence, pendant le procès, c'est que ma famille n'a pas eu le droit de se trouver dans la salle d'audience, mais a dû s'asseoir dehors, sur un banc en pierre. Nous apprenions ce qui se passait au tribunal en lisant les journaux. Les médias avaient besoin de rabaisser Troy et ils demandaient si nous étions drogués, pauvres, ou si nous avions été maltraités pendant notre enfance ; comme nous répondions non, nous



avons cessé de les intéresser. Les médias ont déclaré que Troy avait abandonné ses études secondaires, alors qu'il avait eu son diplôme avec mention. Ils n'ont jamais voulu entendre ce que nous avions à dire.

Troy a donc été condamné à mort. Cela a été terrible pour ma famille. Mon père a dit qu'il ne supportait pas que son fils soit exécuté pour quelque chose qu'il n'avait pas fait, et il a arrêté de prendre de l'insuline pour son diabète. Il est mort six mois plus tard des suites d'un coma diabétique. Troy a dû endurer cette épreuve. J'ai consacré ma vie à le faire libérer un jour parce que je savais qu'il disait la vérité. Il a conservé son intégrité et sa foi, et je pense que c'est lié à la force des liens familiaux.

Q VOUS AVEZ GRANDI AVEC TROY ; COMMENT ÉTAIT-IL ?

R Troy a toujours aimé résoudre les conflits. J'étais plus extravertie et lui plus réservé. Il tondait l'herbe des voisins et faisait des petits travaux pour eux. À l'âge de 13 ans, notre sœur est devenue tétraplégique à cause d'une maladie du système nerveux. Quand elle est sortie de l'hôpital, Troy s'est inscrit en cours du soir pour pouvoir s'occuper d'elle pendant que nos parents étaient au travail. Il n'y a pas beaucoup de garçons de 16 ans qui feraient cela. ➔

Des militants d'Amnesty International Belgique manifestent en silence devant le palais de justice de Bruxelles pour demander la grâce de Troy Davis (octobre 2008).



Q QUE PENSEZ-VOUS DE LA PEINE DE MORT AUJOURD'HUI ?

R C'est une abomination, une négation de la dignité humaine. Elle n'est pas seulement fondée sur la couleur et la race, mais sur la capacité à affronter le système. J'essaye d'être une voix pour les sans-voix, je ne me considère pas comme quelqu'un de spécial, je suis simplement persuadée que ma « communauté » ne se limite pas à mes voisins de quartier – elle englobe le monde entier. Lorsque quelqu'un est exécuté en Chine, en Ouganda, au Nigeria, en Géorgie ou au Texas, c'est un peu chacun de nous qui meurt.

Avoir la peine de mort comme châtiment, c'est une manière ignoble d'élever nos enfants. Nous leur enseignons la violence dans les films et les jeux vidéo ; pourtant, quand ils agissent avec cette violence, en particulier lorsqu'ils ont une certaine couleur de peau et une certaine condition socioéconomique, nous faisons d'eux un exemple et leur ôtons la vie. Il y a quelques années, un avocat m'a dit qu'il savait Troy innocent, que tout était là, que nous avions la preuve. Mais il a ajouté : Troy est noir, nous sommes dans le Sud et il est accusé d'avoir tué un policier blanc. Il va être exécuté, mais peut-être que nous pourrions créer une jurisprudence afin d'aider d'autres personnes. C'est quelque chose, non, d'aller nous dire à ma mère et à moi que Troy, son fils, mon frère, est bon à jeter parce que sa peau est noire !

La raison pour laquelle je suis ici, c'est que j'espère pouvoir rapporter aux États-Unis un peu de cette humanité et de cette opposition à la peine de mort que l'on rencontre en Union européenne et au Royaume-Uni. Nous

Martina Correia et De-Jaun Correia, la sœur et le neveu du condamné à mort Troy Davis, s'adressent au personnel d'Amnesty International au Secrétariat international de Londres (novembre 2009).

voulons rentrer chez nous et dire à nos compatriotes : si vous voulez être une superpuissance mondiale, vous devez prêter attention aux êtres humains – à *tous* les êtres humains.

La coalition de soutien à Troy a créé des tee-shirts qui disent : « *Je suis Troy Davis* ». Lorsqu'on nous demande ce que cela veut dire, nous expliquons que c'est pour montrer qu'il ne s'agit pas seulement de Troy. Nous expliquons ensuite l'injustice de la peine de mort. Nous expliquons ce qui arrive aux gens comme Troy Davis. Nous expliquons ce que vivent ma famille et d'autres familles.

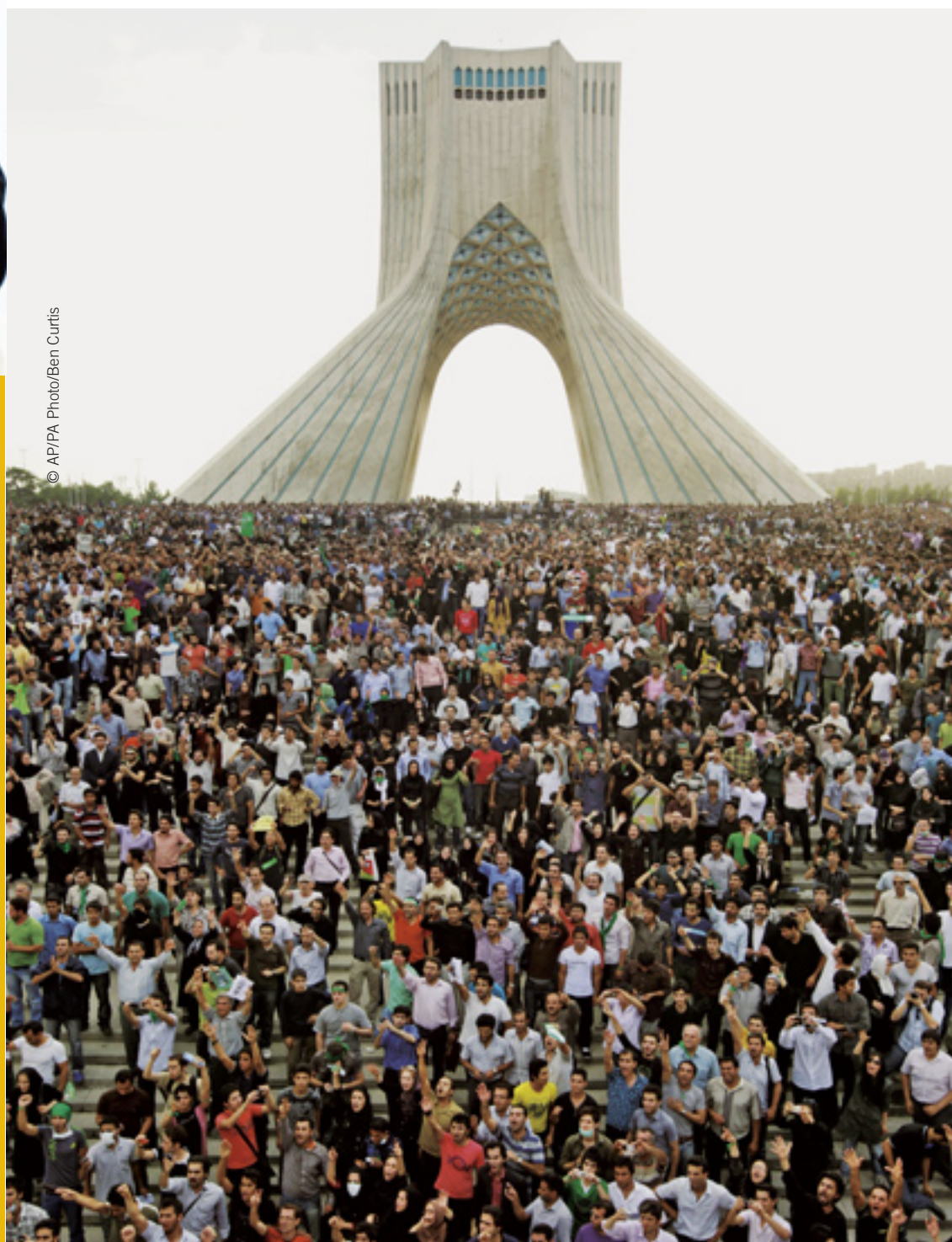
Chaque fois que Troy a reçu une nouvelle date d'exécution, le militantisme, en particulier celui d'Amnesty International, a redoublé d'intensité. Il y avait encore plus de fax, de lettres, de journées d'action, de manifestations, de tee-shirts Troy Davis...tout était si fort. Nous ne devons pas être jugés par le pire acte que nous ayons commis. Je veux juste que les gens le sachent : nous sommes très impressionnés par tout ce que fait tout le monde, et nous continuerons à lutter. Quelqu'un m'a demandé : « Si Troy est libéré, arrêtez-vous de lutter contre la peine de mort ? » Voici ma réponse : « Oui, quand elle sera abolie. »

Lisez le rapport *Where is the justice for me?: The case of Troy Davis, facing execution in Georgia* (AMR 51/023/2007) à l'adresse <http://sn.im/tz9ul>

IRAN : UNE LUTTE ACHARNÉE POUR LA JUSTICE

« MES COLLÈGUES ONT
ÉTÉ PRIS POUR CIBLE PARCE
QU'ILS S'EFFORÇAIENT DE
FAIRE PROGRESSER LA
JUSTICE ET L'ÉTAT DE DROIT,
ET D'ASSURER LA DÉFENSE
DES DROITS FONDAMENTAUX
EN IRAN. »

Shirin Ebadi, lauréate du prix Nobel de la paix, juillet 2009



© AP/PA Photo/Ben Curtis



© AFP/Getty Images

À gauche : Des centaines de milliers d'Iraniens se rassemblent pour protester contre le résultat de l'élection présidentielle sur la place Azadi (Liberté) à Téhéran, en Iran (juin 2009).
Ci-dessus : Des agents de sécurité en civil matraquent un manifestant au cours d'une manifestation dénonçant les résultats de l'élection présidentielle, à Téhéran (juin 2009). Les autorités iraniennes ont violemment réprimé des manifestations essentiellement pacifiques.

Lors de la proclamation de la victoire du président en exercice, Mahmoud Ahmadinejad, à l'élection présidentielle du 12 juin 2009, des manifestations de masse ont éclaté, d'une ampleur inédite depuis la révolution qui a instauré la République islamique d'Iran en 1979. Des pratiques déjà anciennes de violations des droits humains, dont de fortes restrictions des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion, se sont encore durcies et ont persisté depuis. La vague de répression qui a suivi a été la pire depuis la période finale de la révolution, marquée en 1988 par le « massacre des prisons » lors duquel des milliers de détenus avaient été exécutés en secret.

Les restrictions pesant sur les libertés à la veille du scrutin ont assombri l'élection elle-même. Avant la diffusion de débats télévisés opposant les candidats à l'élection présidentielle, les échanges d'idées dans les médias contrôlés par l'État étaient limités, de même que la libre circulation de l'information. La plupart des candidats ont été disqualifiés, notamment toutes les femmes ; seuls quatre candidats sont restés en lice.

Malgré des manifestations de grande ampleur et des allégations de fraude électorale massive de la part des trois candidats malheureux, le résultat a promptement été confirmé par le Guide suprême de la République islamique d'Iran, l'ayatollah Sayed Ali Khamenei.

RÉPRESSION DE L'OPPOSITION

Les autorités iraniennes ont réagi aux actions de protestation en bloquant les transmissions satellite et l'accès à Internet. Elles ont interdit aux journalistes étrangers de couvrir les manifestations dans la rue. Elles ont coupé les lignes téléphoniques et empêché l'envoi de SMS.

De très nombreux partisans des candidats opposés au président Ahmadinejad ont été harcelés, arrêtés et placés en détention. Des journalistes ont été interpellés. Des journaux et des sites Internet ont été contraints de cesser leurs activités.

Au bout d'une semaine de troubles croissants, le Guide suprême et d'autres personnalités influentes ont perdu patience et ont autorisé les forces de sécurité, y compris les *bassidjis* (miliciens volontaires), à recourir à la violence et à des arrestations arbitraires de masse. Le monde entier a été témoin des terribles conséquences de cette décision, avec la diffusion d'images vidéo des derniers instants d'une jeune femme, Neda Agha Soltan, abattue lors d'une manifestation pacifique à Téhéran, vraisemblablement par un *bassidji*. Nul n'a eu à répondre de sa mort.

Les manifestations se sont poursuivies. Il y a eu d'autres morts, d'autres blessés, d'autres arrestations. Selon les chiffres officiels, 36 personnes, dont des *bassidjis*, ont perdu la vie. Selon des sources d'opposition, plus de 70 personnes ont été tuées par les autorités, et ce chiffre serait bien en-deçà de la réalité. Certaines des violences commises par les forces de sécurité ont été filmées sur des téléphones mobiles et rendues publiques sur Internet ; ces séquences ont remis en question, et souvent infirmé, la version officielle, qui niait ou minimisait les atteintes aux droits humains. On a pu constater que l'État n'intervenait pas pour empêcher ces atteintes et ne déferait pas leurs auteurs à la justice.

Entre l'élection et l'investiture du président Ahmadinejad, le 5 août, plus de 100 personnes ont

été exécutées : c'était un message effrayant adressé à tous les opposants en Iran.

VIOL ET AUTRES FORMES DE TORTURE

Au bout d'un certain temps, de terribles récits de torture et d'autres mauvais traitements se sont fait jour. Les conditions étaient particulièrement dures au centre de détention de Kahrizak, aux abords de Téhéran. Lorsque des détails – qui évoquaient notamment la mort du fils d'un conseiller d'un des candidats vaincus – ont commencé à filtrer sur les violences, les autorités ont annoncé qu'elles allaient fermer le centre. En novembre, Ramin Pourandarjani, un jeune médecin ayant soigné des détenus à Kahrizak et ayant dû, semble-t-il, attribuer à une méningite le décès d'au moins une victime de torture, est mort empoisonné dans des circonstances suspectes.

Les nombreux récits de femmes et d'hommes disant avoir été violés en détention, souvent avec des objets, tels que des bouteilles ou des matraques, sont particulièrement choquants. Deux organes chargés de mener l'enquête sur divers aspects des événements, y compris le traitement réservé aux détenus – une commission parlementaire spéciale et une commission judiciaire composée de trois personnes – ont rapidement balayé les allégations de viol en détention, ce qui a renforcé un climat d'impunité profitant aux forces de sécurité, aux gardiens de prison, aux policiers et aux *bassidjis*.

ARRESTATIONS DE MASSE ET « PROCÈS SPECTACLE »

Au début du mois d'août, le nombre de personnes arrêtées s'élevait à au moins 4 000, un chiffre sans doute bien inférieur à la réalité. Si la plupart n'ont passé que quelques jours en détention, un grand nombre ont été maintenues au secret pendant des semaines. Par la suite, des arrestations ont eu lieu de façon sporadique, leur nombre s'accroissant lors des manifestations nationales que l'opposition mettait à profit afin de poursuivre ses actions de protestation. Des dizaines d'étudiants ont été arrêtés avant et après la Journée iranienne des étudiants, le 7 décembre.

Des étrangers, des titulaires de la double nationalité et des personnes entretenant des liens avec d'autres pays, en particulier les États-Unis et le Royaume-Uni, sont au nombre des personnes arrêtées. Les autorités ont accusé ces pays, ainsi que deux groupes d'opposition en exil, de fomenter une « révolution de velours » dans le but de renverser le pouvoir.

Une bonne centaine des personnes visées par les arrestations postélectorales – dont des personnalités politiques, des journalistes et des intellectuels – ont été exhibées sur les chaînes télévisées publiques dans le cadre d'une série de « procès spectacles » de grande ampleur ayant débuté le 1^{er} août. Certaines ont été montrées en train d'« avouer » et de présenter des excuses. La plupart, si ce n'est la totalité, ont été privées d'assistance juridique. Avant le mois de décembre, des procédures qui n'étaient qu'une parodie de justice avaient abouti à cinq condamnations à mort et plus de 80 peines de prison.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Le reste du monde n'a pas fait preuve d'indifférence. Le 25 juillet, des milliers de personnes se sont mobilisées dans plus de 105 villes du monde entier afin de réclamer l'arrêt des violations des droits humains. À Istanbul, des militants d'Amnesty International se sont réunis sur la place la plus fréquentée de la ville, tenant des ballons blancs sur lesquels les mots « Torture, Censure, Répression » étaient écrits en noir. Les ballons ont été crevés un par un, pour révéler enfin une banderole affichant le message « Droits humains en Iran ! Maintenant ! »

Au Venezuela, des militants ont essayé de remettre une lettre à l'ambassade d'Iran à Caracas. Comme personne n'a accepté de recevoir la lettre en mains propres, ils l'ont glissée sous la porte. Sur leurs affiches, rédigées en espagnol et en persan, on pouvait lire les messages suivants : « Halte aux effusions de sang », « Relâchez les prisonniers d'opinion » et « Manifester pacifiquement est un droit »

LA RÉPRESSION PERDURE

Depuis plus de six mois, les autorités ont recouru à un degré de violence extrêmement élevé, ainsi qu'à des mesures arbitraires afin d'étouffer les protestations et l'opposition. Au lieu de rendre la justice, les tribunaux ont fonctionné au sein du système répressif d'État en permettant aux forces de sécurité d'agir en toute impunité. Il est urgent d'agir afin de défendre les droits humains en Iran.

AGISSEZ

Merci de signer la carte ci-jointe et de l'envoyer au Guide suprême de l'Iran en lui demandant d'autoriser les rapporteurs spéciaux des Nations unies à se rendre dans le pays.

Continuez à écrire au Guide suprême de l'Iran. Présentez-lui les demandes suivantes :

■ Libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers d'opinion. Les autres détenus, s'ils ne sont pas jugés équitablement dans les meilleurs délais, doivent également être remis en liberté. Réexaminer les cas de personnes condamnées à l'issue de procès iniques, notamment les « procès spectacles », et commuer immédiatement toutes les condamnations à la peine capitale et à la flagellation.

■ Autoriser les manifestations pacifiques et faire cesser les homicides commis hors de toute légalité par les forces de sécurité, en ne confiant plus aux *bassidjis* les opérations de maintien de l'ordre lors de manifestations et en veillant à ce que tous les organes chargés de faire respecter la loi observent les normes internationales concernant le recours à la force.

■ Mettre fin à la torture et aux autres mauvais traitements, et veiller à ce que les éléments de preuve obtenus au moyen de la torture ou d'autres mauvais traitements ne soient pas recevables par la justice.

Veuillez écrire à :

Leader of the Islamic Republic Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
The Office of the Supreme Leader
Islamic Republic Street, end of Shahid Keshvar Doust Street
Tehran, Iran

Pour obtenir plus d'informations, reportez-vous au document *Iran: Election Contested, Repression Compounded* (index : MDE 13/123/2009), 2009 à l'adresse <http://snipr.com/u4xfid>



Ci-dessus : Le dirigeant d'opposition Mir Hossein Moussavi (au centre, debout à droite) s'adresse à des manifestants à Téhéran (juin 2009). © AP/PA Photo/Ghلام News

Ci-dessous à gauche : Des manifestants sont pourchassés par la police antiémeutes iranienne devant l'université de Téhéran (juin 2009). © AP/PA Photo

Ci-dessous à droite : Des manifestants affluent dans les rues de Téhéran après l'annonce du résultat de l'élection présidentielle de juin 2009. © Javad Montazeri



COMMENT SOUTENIR L'ACTION D'AMNESTY EN FAVEUR DES DROITS HUMAINS



AU CŒUR DES MOMENTS IMPORTANTS DE VOTRE VIE

Entrez dans une chaîne de dons : à l'occasion d'un anniversaire, d'un mariage, d'une naissance ou de toute autre circonstance importante de votre vie, invitez ceux qui vous aiment à soutenir en votre honneur l'action d'Amnesty !

Proposez-leur de faire un don sur le compte 001-2000070-06 d'AIBF, avec une communication reprenant l'événement ainsi que votre nom et prénom (par ex : Anniversaire Nom Prénom).

Communiquez vos coordonnées en contactant Michèle Ligot (tél. 02/543 79 06, e-mail mligot@aibf.be) et nous vous enverrons la liste des personnes qui auront répondu à votre appel. Si vous le souhaitez, nous pourrions remercier chaque donateur en votre nom.

©DR

SI VOUS SOUHAITEZ FAIRE UNE DONATION

Une donation est un contrat par lequel le donateur (= celui qui donne) transmet un bien au donataire (= celui qui reçoit), dans un but désintéressé. Consultez votre notaire ou le site www.notaire.be pour connaître tous les détails des conditions légales d'une donation.

LORSQUE VOUS SOUSCRIVEZ UNE ASSURANCE-VIE

Au moment de souscrire une assurance-vie, vous êtes totalement libre de décider qui en sera bénéficiaire⁽¹⁾. Pourquoi ne pas inscrire Amnesty

International Belgique francophone parmi ces bénéficiaires ? Ainsi, votre engagement en faveur des droits humains se poursuivra même après la fin de votre vie.

(1) Loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre, Art. 106.



©Amnesty

SI VOUS ENVISAGEZ DE RÉDIGER UN TESTAMENT

Quelle sera la situation des droits humains dans 50 ans ? Nul ne peut le prédire aujourd'hui, mais on peut être à peu près certain que le monde aura encore besoin de défenseurs des droits humains. Vous pouvez agir pour que la flamme de l'espoir continue de brûler dans le futur : en rédigeant un testament pour vos proches et en incluant Amnesty parmi les héritiers.

Vos héritiers légaux directs (époux/se, enfants, ascendants si vous n'avez pas d'enfant) bénéficient d'une part légale de l'héritage, appelée part réservataire. Mais vous pouvez disposer librement de la part qui n'entre pas dans cette réserve : la quotité disponible.

De plus, la formule du legs en duo permet d'éviter que des parents plus éloignés (frères et sœurs, cousins, etc.) ne paient des droits de succession élevés, tout en réservant une part d'héritage à Amnesty : celle-ci paie les droits de succession des premiers, tout en s'acquittant de ses propres droits de succession (actuellement de 7 à 12,5% selon la région où résidait le défunt). Pour en savoir plus sur les différentes formules de testament, nous mettons à votre disposition une brochure.

Jean-Marie Pierlot (coordonnées ci-contre) vous renseignera en toute discrétion et, bien entendu, sans engagement de votre part. Il pourra également vous aider à réaliser une simulation du legs en duo.

EXEMPLE DE LEGS EN DUO

Vous léguez à un parent éloigné (cousine, petit-neveu par ex.) ou à un ami un montant de 100.000 €. Ses droits de succession s'élèvent à 50.000 €. Si vous optez pour le legs en duo, vous léguez un montant net de 60.000 € à votre parent éloigné ou à votre ami, et 40.000 € à Amnesty. Celle-ci règle 30.500 € de droits de succession et reçoit 9.500 €.

REJOINDRE LE CERCLE DE CONSCIENCE

Le Cercle de Conscience comporte quelques personnes qui, dans le monde entier, souhaitent s'engager pour l'avenir des droits humains. Comment ? En s'investissant à long terme pour Amnesty International, qui souffle sa cinquantième bougie d'anniversaire en 2011.

POUR RECEVOIR PLUS D'INFOS OU DES BROCHURES :

N'hésitez pas à contacter Jean-Marie Pierlot :
02/543 79 80 (ligne directe) – jmpierlot@aibf.be.

DEVENEZ L'AMBASSADRICE, L'AMBASSADEUR D'AMNESTY INTERNATIONAL

**NOUS CONTINUONS À AVOIR BESOIN
DE L'APPUI FINANCIER DU PUBLIC.
DU VÔTRE.
DE CELUI DE VOS AMIS, AUSSI.**

Ci-dessous, vous trouverez un formulaire jaune. Parlez d'Amnesty à quelqu'un de votre entourage. Dites-lui, avec vos mots, en quoi vous trouvez important de soutenir cette association. Proposez-lui de vous imiter par un ordre permanent. Demandez-lui de compléter ce formulaire et renvoyez-le nous.

Nous aurons le plaisir de vous offrir un agenda 2010 griffé « Amnesty ».

Nous espérons de tout cœur que vous pourrez nous aider.

Si toutefois les mots vous manquaient, voici quelques arguments pour convaincre toutes ces personnes qui vous entourent, et qui partagent les mêmes valeurs que vous :

- Amnesty mène **des actions qui marchent**. Depuis 1961, nous avons adopté 47.000 prisonniers d'opinion, et libéré 40.000 d'entre eux (voir aussi les bonnes nouvelles);
- Amnesty International **reçoit un minimum de subventions** parce qu'elle souhaite rester **indépendante** de ses actes et de ses paroles;
- Chaque membre individuel apporte **une voix de plus** et c'est ce qui rend le travail d'Amnesty chaque jour **plus efficace**;
- Nous soutenir financièrement se résume à peu de chose, grâce à la formule du **don échelonné** (ordre permanent);
- Tout don annuel de 30€ minimum permet de bénéficier d'un **abattement fiscal** qui offre des remboursements autour de 40 à 50%.

Amnesty International parle en toute indépendance au nom de tous ceux qui la soutiennent. Sa parole, libre, c'est la vôtre.

Quand Amnesty International vient en aide aux individus menacés dans leurs droits, c'est en fait 2,2 millions de sympathisants qui se mobilisent dans le monde.

En souscrivant un ordre permanent pour l'action d'Amnesty, vous protégez les droits humains de manière **durable**. Vous ajoutez votre voix, libre, à celle des autres, libres. Et ces voix, ensemble, se font entendre.

Merci de votre soutien.



**La liberté
d'Amnesty International,
c'est VOUS !**

☒ **Oui, je soutiens régulièrement l'action d'Amnesty par un ordre permanent !**

NOM	
PRÉNOM	
ADRESSE	
CODE POSTAL	LOCALITÉ
TÉLÉPHONE FIXE	GSM
ADRESSE E-MAIL	@

Je souscris un ordre permanent mensuel de ☒ 6 € ☐ 10 € ☐ 20 € ☐ € (*)
au départ de mon compte n° - - sur le compte
n° 001-2000070-06 d'Amnesty International BF, rue Berckmans 9 – 1060 Bruxelles
à partir du / /2010. (*) Cochez la case correspondant au montant de votre choix.
Date : / /2010

Communication réservée à l'organisme financier.

Signature :

PARTIE À COMPLÉTER PAR L'AMBASSADRICE OU L'AMBASSADEUR

Une fois le formulaire jaune dûment complété et signé, remplissez la partie ci-dessous et renvoyez le formulaire à Amnesty International BF, rue Berckmans 9 – 1060 Bruxelles. Amnesty fera suivre le formulaire jaune à l'organisme bancaire concerné.

Pour me remercier,
Amnesty m'enverra **cet agenda de poche 2010**
par retour du courrier.

NOM
PRÉNOM
ADRESSE
CODE POSTAL
LOCALITÉ
TÉLÉPHONE FIXE
GSM
E-MAIL

GUANTÁNAMO: INTERPELLATION SUR UNE PROMESSE

UN AN APRÈS LA PROMESSE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS DE FERMER LA BASE DE GUANTÁNAMO BAY DANS UN DÉLAI MAXIMUM D'UN AN, DÉLAI QUI N'A PAS ÉTÉ TENU, AMNESTY INTERNATIONAL RÉITÉRERAIT SES DEMANDES À L'AMBASSADEUR AMÉRICAIN AUPRÈS DE LA BELGIQUE À BRUXELLES.

© Aibf



Ci-dessus : Manifestation d'une délégation d'AI-Belgium devant l'ambassade américaine

Le 21 janvier dernier, une délégation d'AI-Belgium était reçue par l'ambassadeur américain auprès de la Belgique à Bruxelles. Un an après la promesse du président Obama de fermer la base de Guantánamo Bay dans un délai maximum d'un an, délai qui n'a pas été tenu, Amnesty International souhaitait réitérer ses demandes concernant la fermeture de ce centre de détention et rappeler ses autres préoccupations en matière de respect des droits humains par les États-Unis, notamment le cas des 600 prisonniers de Bagram (Afghanistan) à qui le gouvernement américain ne reconnaît pas le droit à l'habeas corpus (présentation devant un juge) et l'absence prévue de procès civils pour un certain nombre de détenus qui pourraient être jugés par une commission militaire.

Le lendemain de notre entrevue, nous apprenions que le gouvernement américain envisageait de détenir – sans limite de temps et sans les traduire en justice – une cinquantaine de détenus de Guantánamo, une fois

transférés sur le sol américain dans une prison de l'Illinois qui doit encore être aménagée à cet effet. Pour l'instant, ce transfert ne pourrait se réaliser vu que le Congrès a refusé d'accorder les fonds nécessaires à l'achat de cette prison par les autorités fédérales. Un grand nombre de membres du Congrès américain ne veut à aucun prix de transferts d'ex-détenus de Guantánamo sur le sol américain, tant la peur a été instillée dans la population depuis les attentats du 11 septembre 2001... et avec des élections de mi-mandat prévues à l'automne 2010...

À la fin décembre, on apprenait que la Lituanie reconnaissait l'existence d'une prison secrète.

Pour la première fois, un gouvernement européen reconnaissait qu'un « site noir » avait existé sur son territoire après qu'une commission d'enquête parlementaire lituanienne eut conclu que la CIA avait fait fonctionner une prison secrète en Lituanie durant la « guerre contre le terrorisme ».

Dans une lettre adressée au procureur général de la Lituanie, Amnesty International lui a demandé d'ouvrir une information judiciaire sur les allégations selon lesquelles la Lituanie a hébergé des centres de détention secrète de 2003 à 2005.

En janvier 2010, Amnesty International a exhorté tous les états à prendre des mesures concrètes en vue de mettre fin aux détentions secrètes, dans le sillage d'un rapport circonstancié que publient les Nations unies sur le recours généralisé à cette pratique au nom de la lutte contre le terrorisme.

Au Royaume-Uni, une affaire de tortures et de dissimulation d'informations au nom de la « sécurité nationale » vient d'apparaître au grand jour.

Binyam Mohamed, un ancien détenu de Guantánamo, libéré en 2009 après 7 ans de détention, avait déposé plainte dès son retour à Londres. Il affirme avoir été torturé avec la complicité de la Grande-Bretagne. Les juges britanniques viennent de

rendre leur avis : « les autorités britanniques étaient impliquées et ont facilité l'administration de cette torture dont Binyam Mohamed, sous contrôle des autorités américaines, était victime ».

AGIR MAINTENANT

Rappeler, via le site d'actions

www.isavelives.be, les obligations

internationales des États-Unis et

les promesses faites

par Barak Obama

<http://www.isavelives.be/fr/node/4763>



LE POSTER DE LA CAMPAGNE DIGNITÉ 22€

Le visuel ci-dessus s'intègre dans la campagne « Exigeons la Dignité » et a déjà été distribué à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires sous la forme d'un dazibao dans toutes les grandes gares de Bruxelles, de Flandre et de Wallonie. Sous des dehors approximatifs, ce visuel est en fait un pixel art. Le pixel étant l'unité de surface minimale d'une image numérique, le pixel art (ou « art du pixel ») désigne la réalisation d'une composition numérique

(ou d'une image numérique) pixel par pixel, en utilisant un nombre volontairement limité de couleurs. Les Studios Eboy ont réalisé un pixel art qui tente de rendre compte de toutes les formes de violations des droits humains que peut entraîner la pauvreté. Pour Amnesty, le pixel art est une forme artistique comme une autre, mais dont la modernité correspond à son message et son slogan : « La misère est moderne ». Nous n'en avons pas fini

avec la pauvreté, la misère et malgré les efforts surhumains faits pour la cacher, Amnesty et d'autres ONG spécialistes dans ce domaine depuis longtemps, tentent de la **sortir de l'ombre** pour mieux la combattre.

Format : 119x84 cm. Pas de labélisation Amnesty sur le poster. Fourni dans un rouleau solide estampillé Amnesty.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



BON DE COMMANDE

À renvoyer à Amnesty International – Rue Berckmans, 9 – 1060 Bruxelles ou par fax au 02 537 37 29

(en MAJUSCULE svp) Nom :

Prénom :

Rue :

N° :

Bte :

Code postal :

Localité :

Tél. :

E-mail :

	Référence	Quantité	Prix à l'unité	Montant total
Le poster de la campagne Dignité	A 750		22	
Participation aux frais postaux et administratifs				5
Pour soutenir Amnesty, je fais un don complémentaire de				
MONTANT TOTAL en euros				

Date et signature :

VOUS POUVEZ COMMANDER

PAR COURRIER :

Amnesty International, rue
Berckmans 9, 1060 Bruxelles

PAR FAX : 02 537 37 29

VIA INTERNET :

www.amnesty.be/boutique

PAR E-MAIL :

vdevillers@aibf.be

NOS BOUTIQUES :

Rue Berckmans, 9
à 1060 Bruxelles
Rue Souverain Pont, 11
à 4000 Liège

Je règle ma commande par



☐ Carte VISA ou EUROCARD, veuillez remplir précisément les cases ci-dessous :

N° carte :

Date d'expiration :

☐ Virement bancaire. Je recevrai un bulletin de virement à la réception de ma commande.



« LA LIBERTÉ, NOUS L'AVONS EN NOUS » : DES MILITANTS PRIS POUR CIBLE PAR LES AUTORITÉS AU BÉLARUS.

« Vos chaleureuses paroles de soutien comptent beaucoup pour moi », écrit Mikhaïl Kryvau, en réponse aux messages de solidarité provenant de toutes les régions du monde et placés depuis novembre 2009 sur le site Web d'Amnesty International, à son intention et à celle de cinq autres jeunes militants bélarussiens.

« Merci pour vos lettres, écrit Tatiana Tichkevitch. J'apprécie beaucoup votre soutien. C'est très important pour moi. Chaque message me donne l'énergie de lutter. »

Mikhaïl Kryvau et Tatiana Tichkevitch sont deux des six jeunes militants encore visés par les autorités pour

14 personnes ont bénéficié d'amnisties, mais la peine reste appliquée aux six autres militants.

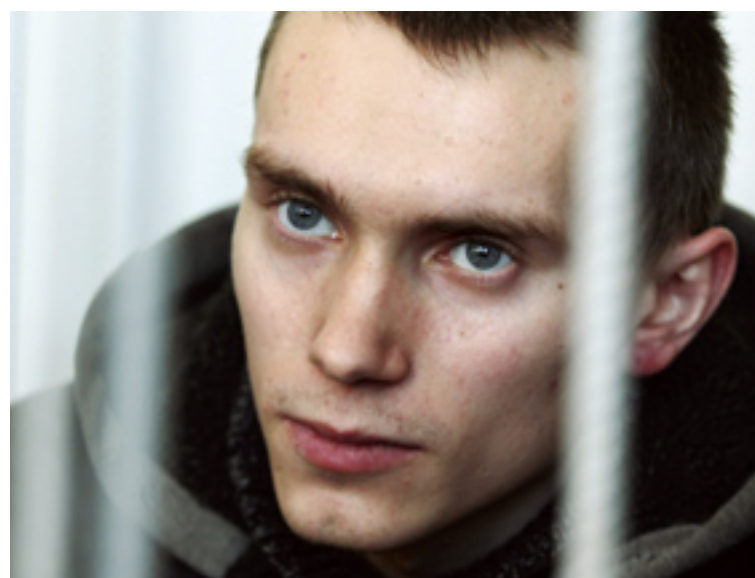
« Ce n'est pas très agréable de savoir que ma vie peut basculer du jour au lendemain et que je peux me retrouver derrière les barreaux pour avoir commis un "crime" consistant, par exemple, à exprimer pacifiquement mes opinions », écrit Aliaxeï Bondar.

Quatre des militants ont rejoint le blog sur le site d'Amnesty International et évoquent les conséquences qu'a eues pour eux cette peine prononcée pour « participation à des actions troublant gravement l'ordre public ou organisation de telles actions ».

Le site a instauré un dialogue immédiat entre des militants des droits humains et les militants bélarussiens, qu'ils soient restés en Bélarus et soumis à la « restriction de liberté » ou qu'ils se soient installés à l'étranger pour échapper à cette peine. Tatiana Tichkevitch, Aliaxeï Bondar et Mikhaïl Kryvau ont tous quitté le Bélarus.

Une peine de « restriction de liberté » peut imposer un couvre-feu strict et des pointages réguliers au ministère de l'Intérieur. Des responsables du ministère peuvent pénétrer chez la personne condamnée à tout moment pour vérifier que la peine est respectée, et elle a besoin d'une permission pour quitter sa ville ou son quartier. L'un des militants a raconté à l'organisation : « C'est comme la prison, le résultat est le même. On ne peut pas sortir du tout. Au lieu d'être enfermé dans une cellule, on est enfermé dans son appartement. » Amnesty International considère que les conditions de « restriction de liberté » sont parfois si strictes qu'elles constituent une forme d'emprisonnement.

La peine est prononcée par un juge, mais les détails de la restriction de liberté sont souvent décidés par le policier chargé de l'affaire. Les règles



© Nasha Niva/nm.by

peuvent donc être changées à tout moment, sans possibilité de recours. Ales Tcharnychou, un autre militant, décrit ainsi cette peine : « Pour toute entorse, si petite soit-elle, par exemple se retrouver avec quelques amis pour boire une bière, un avertissement officiel vous est adressé. » Le 15 juin 2009, Maxim Dachouk a été condamné à quinze mois supplémentaires de « restriction de liberté », après avoir été accusé d'avoir enfreint les conditions originales de sa peine. Le 7 juillet 2009, Artsiom Doubski a été condamné à une année de prison pour la même raison. Amnesty International les considère tous deux comme des prisonniers d'opinion.

Amnesty International demande aux autorités bélarussiennes de libérer immédiatement et sans conditions Artsiom Doubski et de lever les restrictions imposées à Maxim Dachouk, Tatiana Tichkevitch, Aliaxeï Bondar, Mikhaïl Kryvau et Ales Tcharnychou. La peine d'Ales Tcharnychou a été commuée en une peine plus légère de « rééducation par le travail », mais Amnesty International n'en estime pas moins qu'il est puni pour l'exercice pacifique de ses droits.

Le blog a éclairé de nombreux lecteurs sur la situation des militants de la société civile au Bélarus. « Il est toujours difficile d'imaginer que l'on soit condamné pour avoir exercé son droit d'expression [...] De nombreuses personnes pensent à vous. Continuez votre travail, il est important », écrit une personne en soutien.

Les militants bélarussiens ne perdent pas le moral : « La liberté, nous l'avons en nous. Aucune autorité ne peut briser un homme tant que la liberté vit en lui », écrit Aliaxeï Bondar.

AGISSEZ

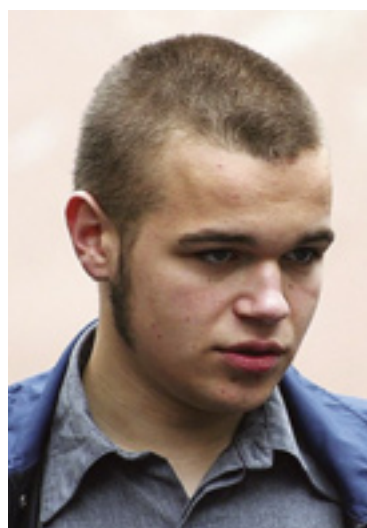
Pour en savoir davantage, agir et ajouter un commentaire au blog, merci de consulter : <http://sn.im/u3cd7>

À gauche : Maxim Dachouk.

En haut : Artsiom Doubski.

En bas : Tatiana Tichkevitch.

Ce sont trois des 14 jeunes militants condamnés à des peines allant jusqu'à deux ans de « restriction de liberté » après avoir participé à une manifestation pacifique à Minsk, le 10 janvier 2008.



© Radio Free Europe/Radio Liberty

avoir pacifiquement exercé leur droit à la liberté d'expression et de réunion. Le 10 janvier 2008, des militants de la société civile et des chefs d'entreprise ont participé à une manifestation pacifique à Minsk, la capitale, contre l'adoption d'un décret présidentiel portant sur des réglementations restrictives en matière d'emploi et de fiscalité pour les petites entreprises.

Sur les 22 personnes arrêtées et poursuivies pour leur participation à cette manifestation, 14 ont été condamnées, en avril et mai 2008, à des peines allant jusqu'à deux ans de « restriction de liberté ». Huit de ces



© DR



ATTAQUE XÉNOPHOBES ET CARENCES DE LA POLICE EN AFRIQUE DU SUD

Le 4 janvier 2009, une foule armée hurlant des insultes contre les étrangers a pris d'assaut un immeuble occupé par des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants dans le centre de Durban (province du KwaZulu-Natal). Deux personnes ont été tuées et d'autres blessées. Bien que le poste de police le plus proche, sur Broad Street, ne soit qu'à quelques minutes de là, la police n'est intervenue qu'après le départ des agresseurs. Un an plus tard, rien n'indique que la police ait eu à rendre des comptes pour avoir manqué à sa mission de protection de la vie.

Victor Zowa, venu du Zimbabwe, et Omar Said, originaire de Tanzanie, sont morts après avoir été défenestrés depuis le sixième étage. Un troisième homme, zimbabwéen lui aussi, a subi des lésions à la moelle épinière. Les résidents de l'immeuble, connu sous le nom de Venture Africa, se sont cachés dans des salles de bains et sous des lits afin d'échapper aux agresseurs.

Des témoins oculaires affirment que la foule armée est passée devant

le poste de police en scandant des slogans, toutes armes dehors. La police n'a pas cherché à stopper la progression de ces personnes, ni à les interroger. Des employés de Venture Africa ont déclaré avoir appelé la police à l'aide durant l'attaque. Les policiers ne se sont pourtant pas déplacés.

Selon certaines sources, cette attaque s'inscrivait dans une initiative du voisinage visant à lutter contre la délinquance, menée par l'élite représentant ce secteur au conseil municipal. Devant le tollé de l'opinion publique, quatre hommes, dont le conseiller municipal en question, ont été déferés à la justice pour troubles à l'ordre public. L'un d'eux a également été accusé de tentative de meurtre.

Des organisations de la société civile à Durban ont réclamé que les policiers de Broad Street soient tenus d'expliquer pourquoi ils ne sont pas intervenus, et ont déploré les discriminations systématiques dont les étrangers font l'objet.



© Rogan Ward

De nombreux réfugiés et migrants vivant dans l'immeuble Venture Africa étaient venus s'y réfugier à la suite de précédentes attaques xénophobes.

Cette attaque s'est déroulée moins de huit mois après la vague de violence xénophobe qui a fait plus de 60 morts en mai 2008 et entraîné le déplacement de dizaines de milliers de réfugiés et migrants, contraints de quitter leur domicile. Cependant, un porte-parole de la police a promptement annoncé que cet épisode n'était pas motivé par la xénophobie.

Amnesty International constate avec regret qu'il n'y a eu apparemment aucune enquête rigoureuse, indépendante

et publique sur la manière dont les policiers se sont comportés durant cette attaque, malgré les promesses faites en ce sens dans un premier temps.

AGISSEZ

Veuillez signer et envoyer la carte postale ci-jointe au chef de la police du KwaZulu-Natal, et lui faire part de la préoccupation que vous inspire la conduite des policiers de Broad Street et l'absence manifeste d'enquête.

DES VIES ANÉANTIES PAR UNE RAFFINERIE ET UNE MINE DE BAUXITE EN INDE

Les projets concernant la construction d'une mine de bauxite et l'extension d'une raffinerie dans l'État d'Orissa (est de l'Inde) sont au point mort à la suite de manifestations massives.

Comme le signalait LE FIL (39/005), les militants mobilisés sur cette affaire affirment que le projet d'ouverture d'une mine dans les collines de Niyamgiri et le développement d'une raffinerie à Lanjigarh, non loin, causeraient des torts énormes aux personnes vivant dans cette zone, dont beaucoup sont des adivasis (indigènes) ou des dalits.

La raffinerie, dirigée par une filiale de Vedanta Resources, dont le siège se trouve au Royaume-Uni, est en activité depuis 2006. Le rapport d'Amnesty International intitulé 'Don't mine us out of existence': Bauxite

mine and refinery devastate lives in India, qui sortira bientôt, décrit une série de violations des droits humains découlant de l'exploitation de cette raffinerie. Les populations résidant dans cette zone, dont les terres agraires ont été affectées à la raffinerie, luttent pour protéger leurs moyens de subsistance tandis que la contamination des réseaux hydrologiques locaux, les émissions de poussière et la pollution sonore ont réduit leur qualité de vie et créent des risques qui pourraient avoir un impact grave et durable sur leur santé. Malgré cela, Vedanta envisage de multiplier par six la taille de sa raffinerie. Un tel développement pourrait entraîner de nouvelles atteintes aux droits humains.

Parallèlement, le projet de création dans les collines de Niyamgiri d'une mine qui serait en partie administrée par une autre filiale de Vedanta Resources aurait d'inquiétantes répercussions sur les droits des Dongrias Kondhs qui y vivent, en particulier les droits à l'eau, à l'alimentation, à la santé et à l'emploi.



© Amnesty International

Vue de la raffinerie d'alumine de Vedanta à Lanjigarh, dans l'État d'Orissa (Inde), depuis le village de Kendugudha (mars 2009).

Ces risques n'émeuvent pas Vedanta outre mesure. Il n'y a quasiment pas eu de consultation des populations concernées au sujet des projets d'extraction de bauxite, et les informations qui leur ont été communiquées étaient incomplètes. Une action en justice contre le projet de mine a été rejetée par la Cour suprême indienne, bien qu'une commission nommée par la Cour ait recommandé que le projet d'extraction minière soit abandonné. Il ne manque désormais que

l'autorisation finale du ministère indien de l'Environnement et des Forêts pour que l'exploitation minière puisse commencer.

AGISSEZ !

Veuillez exhorter Vedanta à :

- Prendre des mesures contre les violations des droits humains liées à l'exploitation de la raffinerie de Lanjigarh ;
- S'abstenir de développer la raffinerie de Lanjigarh ou d'ouvrir une mine à Niyamgiri avant que ne soient menées des évaluations complètes, impartiales et sérieuses concernant l'impact sur les droits humains des projets envisagés, en effectuant une véritable consultation des communautés concernées.

Veuillez envoyer vos appels à :
Mr MS Mehta
CEO – Vedanta Resources Plc
16 Berkeley Street
London, W1J 8DZ
Royaume-Uni
Fax : +44 20 7491 8440
ms.mehta@vedanta.co.in

LE SAVIEZ-VOUS ?

ÉCRIRE POUR LES DROITS

L'action annuelle d'Amnesty International *Écrire pour les droits* s'est déroulée du 5 au 13 décembre 2009. Des militants de 42 pays ont écrit des lettres, envoyé des fax et des courriels et signé des pétitions en faveur de personnes subissant des violations des droits humains en Colombie, en Égypte, en Éthiopie, en Grèce, en Guinée équatoriale, au Népal, au Nicaragua, en Ouzbékistan, dans les territoires palestiniens occupés et au Viêt-Nam.

Des actions ont été organisées partout dans le monde, notamment sur un ferry de la Stena Line entre Gdynia en Pologne et Karlskrona en Suède, dans une université du Togo, après une comédie musicale sur Broadway, aux États-Unis, ou dans des centres commerciaux de Mongolie. Ce marathon a remporté un grand succès et nous avons déjà reçu des rapports très positifs des sections sur leurs efforts. Un grand merci à tous les participants.

PRIVÉE DE LIBERTÉ APRÈS SA DISPARITION EN CORÉE DU NORD

Depuis les années 1950, les autorités nord-coréennes ont enlevé des centaines, voire des milliers de Nord-Coréens et de ressortissants d'autres pays, notamment de Corée du Sud et du Japon.

Les Nord-Coréens enlevés sont notamment accusés d'association avec des personnes considérées comme hostiles envers le gouvernement et d'infractions aux restrictions à la liberté de mouvement et d'expression. Les ressortissants d'autres pays sont accusés d'activités comme l'espionnage ou l'aide à des Nord-Coréens tentant de franchir la frontière pour quitter le pays.

Le 8 août 2004, quatre membres en civil des forces de sécurité nord-coréennes ont enlevé Jin Kyung-sook dans la province du Jilin, en Chine. Jin Kyung-sook, une ressortissante de Corée du Sud d'origine nord-coréenne, et son mari Moon Jeong-hoon recueillaient des informations

sur le trafic de drogue de la Corée du Nord. Un piège leur a été tendu alors qu'ils rencontraient un prétendu informateur sur la rive chinoise du fleuve Tumen. Moon Jeong-hoon a pu s'échapper mais il a dû assister, impuissant, à l'enlèvement de sa femme, qui a été jetée dans un grand sac et emmenée en Corée du Nord.

Par la suite, selon certaines informations, Jin Kyung-sook a été interrogée et torturée dans une prison sous la direction de l'Agence pour la sécurité nationale à Chongjin, dans la province du Hamgyong du Nord. En 2005, Jin Kyung-sook serait morte des suites de ces tortures.

« Je suis tourmentée chaque jour par le regret de ne pas avoir davantage dissuadé ma fille d'aller en Chine », dit la mère de Jin Kyung-sook.

Les autorités nient le recours aux enlèvements et disparitions forcées, bien qu'elles n'aient jamais cessé d'y avoir recours, et refusent de signer la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Cette convention, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en novembre 2006, vise à empêcher les disparitions forcées, à établir la vérité, à châtier les responsables et à obtenir des réparations pour les victimes et leurs familles.

Tant que les autorités n'auront pas reconnu et cessé les enlèvements, les familles des disparus devront vivre sans connaître leur sort, ni l'endroit où ils se trouvent.

AGISSEZ

Merci d'écrire aux autorités nord-coréennes pour leur demander de cesser immédiatement tous les enlèvements et les disparitions forcées, de rendre public le sort de Jin Kyung-sook et l'endroit où elle se trouve, et de signer la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Veuillez écrire au chef de l'État :
Chairman Kim Jong-il
National Defence Commission
Pyongyang
République Populaire Démocratique de Corée



© Laurent HINI



© Marie Frechon

Dans le sens des aiguilles d'une montre, à partir du haut : Une participante au marathon d'écriture de lettres organisé par Amnesty International France (décembre 2009) ; des militantes d'Amnesty International en Slovénie (décembre 2009) ; les Canadiens francophones Jacques Goldstyn, Stéphane Poulin et Suzanne Lebeau, respectivement caricaturiste, illustrateur et écrivaine, contribuent au marathon des lettres animé en 2009 par Amnesty International.

LES CAMPAGNES D'AMNESTY INTERNATIONAL S'EFFORCENT D'OBTENIR LA JUSTICE ET LA LIBERTÉ POUR TOUS ET DE MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE POUR UN MONDE MEILLEUR, QUE CE SOIT LORS DE CONFLITS TRÈS MÉDIATISÉS OU DANS DES ENDROITS OUBLIÉS DE LA PLANÈTE.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafouent les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.

Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.

Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

NOM

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

Veillez retourner le formulaire ci-dessus à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par fax au 02/537.37.29.

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne, en allant sur <http://www.amnesty.be/membres>

Vous pouvez agir tous les jours pour des individus en danger en vous rendant sur : <http://www.isavelives.be>



www.amnesty.be



UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS AU INFORMÉS!

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse).
Bulletin à renvoyer à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par mail à Michèle Ligot - mligot@aibf.be.

NOM

PRÉNOM

N° DE MEMBRE

ADRESSE

TÉL.

GSM

E-MAIL

**« LA PEINE DE
MORT EST UNE
NÉGATION DE
LA DIGNITÉ
HUMAINE »»**

MARTINA CORREIA

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

